

13 juin 2012

Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'approbation des comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la Fondation d'art dramatique de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

La Fondation d'art dramatique (FAD) gère le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche. Elle clôture ses comptes à la saison, c'est-à-dire au 30 juin de chaque année. Une fiduciaire contrôle ses comptes. Il s'agit actuellement de Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA. Sur la base du rapport de l'organe de révision, le conseil de fondation approuve les comptes puis les transmet avec son rapport d'activités à la Ville et au Canton.

L'article 6 du statut de la FAD précise que «les comptes de la fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat». C'est pourquoi, suite à l'examen des comptes par le Contrôle financier et à leur approbation par le Conseil administratif, ce dernier les transmet pour approbation au Conseil municipal.

Exposé des motifs

Les documents faisant l'objet de la présente proposition concernent les saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011. Les comptes des saisons 2008/2009 et 2009/2010 ont fait l'objet d'un examen détaillé par le Contrôle financier, comprenant:

- la vérification de la conformité de la présentation des comptes annuels par rapport aux normes de présentation en vigueur ainsi que leur correspondance avec la comptabilité de la fondation;
- la vérification de la correspondance entre les budgets votés et les comptes publiés;
- la vérification du respect des dispositions du règlement du fonds de réserve;
- la vérification de la correspondance des écritures comptabilisées dans les comptes courants respectifs de la Ville de Genève et de la fondation;
- la vérification des différentes procédures opérationnelles et administratives significatives;

- la vérification que les états financiers de la fondation correspondent avec les comptabilités des 3 entités contrôlées (Comédie, Poche et état-major de la fondation);
- la vérification de l'exactitude des déclarations sociales relatives aux salaires et de la comptabilisation correcte des salaires et charges sociales;
- la vérification par sondage de la validité des justificatifs comptabilisés et de l'exactitude de leur comptabilisation.

Comme le contrôle des comptes des saisons 2008/2009 et 2009/2010 a pris du retard, le Contrôle financier a décidé, avec l'accord de la Direction du département de la culture et du sport, d'alléger le contrôle de la saison 2010/2011. Ainsi, pour cette saison, le Contrôle financier a effectué un examen des comptes annuels, mais il n'a pas audité la comptabilité des deux théâtres et de l'état-major en demandant une justification de toutes les dépenses et recettes. Il a uniquement procédé à:

- la lecture approfondie des états financiers et du rapport d'activité du président de la fondation en vue d'apprécier l'activité de la fondation en regard du but pour lequel elle a été constituée, de la loi, de ses statuts et de son règlement interne;
- la vérification de la conformité de la présentation des comptes annuels par rapport aux normes, directives, règlement et convention applicables à la fondation;
- la vérification de l'existence et de l'exactitude des subventions monétaires et en nature des collectivités publiques publiées dans les comptes annuels;
- la confrontation du compte d'exploitation de l'exercice avec le budget voté et le compte d'exploitation de l'exercice précédent, avec analyse des éventuels écarts significatifs.

Le Contrôle financier considère que les comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 peuvent être approuvés par les autorités concernées. En complément aux trois rapports des réviseurs, aux trois rapports du conseil de fondation et aux trois rapports du Contrôle financier, vous trouverez ci-après un rappel des points principaux de chaque saison.

1. Saison 2008/2009

Les comptes de la saison 2008/2009 présentent un excédent de 173 764 francs. Le Contrôle financier a relevé que cet excédent a été intégralement porté au passif du bilan dans le poste «Fonds non affectés», alors que 60% de cette somme, restituables à la Ville et au Canton à l'échéance de la convention de subventionnement 2009-2012, auraient dû figurer dans le poste «Exigibles». Cette situation a été corrigée dans les comptes de la saison 2010/2011.

Durant la saison 2008/2009, la situation des fonds de réserve de la FAD a également été clarifiée. En effet, déjà lors de la négociation de la convention de subventionnement 2008-2012, la Ville et le Canton avaient demandé à la FAD de fusionner ses trois fonds de réserve et d'en réduire le montant, afin qu'il ne dépasse pas la limite de 18% des dernières subventions publiques reçues, conformément au règlement du fonds de réserve statutaire. En 2009, la FAD a proposé de sortir 694 000 francs du fonds de réserve durant la saison 2008-2009 en attribuant les montants suivants aux théâtres:

- 274 000 francs pour la saison 2009-2010 de la Comédie;
- 250 000 francs pour la saison 2010-2011 de la Comédie (dernière saison d'Anne Bisang);
- 70 000 francs pour la «passerelle» de la saison 2010-2011 de la Comédie;
- 30 000 francs pour la tournée de la saison 2010-2011 du Poche;
- 70 000 francs pour le lancement de la saison 2011-2012 de la Comédie (nouvelle direction).

Ces attributions ont été validées par la Ville et le Canton lors d'une réunion avec la FAD ayant eu lieu le 26 mai 2009. Ce compromis a permis, d'une part, de dissoudre le «fonds d'investissement» et la «provision pour renouvellement des directions des théâtres», et d'autre part, de diminuer le montant du fonds de réserve en attribuant le surplus aux saisons des deux théâtres.

Par ailleurs, l'interprétation du règlement du fonds de réserve a été clarifiée en conformité avec les dispositions de l'article 20 de la convention de subventionnement. Cet article précise que la FAD conserve 40% de l'excédent cumulé des quatre saisons couvertes par la convention à l'échéance de celle-ci et en restitue 60% à la Ville et au Canton proportionnellement à leurs apports respectifs. Or, l'article 2 du règlement du fonds de réserve indique que ce fonds est alimenté par les excédents des exercices. Il a donc été convenu que le règlement devait être interprété comme suit: le fonds de réserve est alimenté par la part des excédents pouvant être conservée par la FAD à l'échéance de chaque convention de subventionnement. Cette interprétation ayant été approuvée par la FAD, la modification du règlement du fonds de réserve n'a pas été jugée nécessaire.

2. Saison 2009/2010

Les comptes de la saison 2009/2010 présentent un déficit de 206 807 francs. Ce déficit est principalement dû aux charges de personnel liées au départ de l'administrateur du Théâtre de Poche lors de la crise ayant secoué cette institution début 2010. Cette situation est décrite aux pages 4 et 5 du rapport du conseil de fondation.

Cette saison a également été marquée par la polémique lancée par le Canton autour de la procédure de recrutement du nouveau directeur de la Comédie. Cette situation est décrite aux pages 6 et 7 du rapport du conseil de fondation.

3. Saison 2010/2011

Les comptes de la saison 2010/2011 présentent un excédent de 253 126 francs. Cet excédent a été porté au passif du bilan conformément aux dispositions de l'article 20 de la convention de subventionnement 2009-2012 et conformément à la recommandation formulée par le Contrôle financier dans son rapport sur les comptes de la saison 2008/2009, c'est-à-dire:

- dans le poste «Exigibles», 60% de l'excédent à restituer à la Ville et au Canton à l'échéance de la convention;
- dans le poste «Fonds non affectés», 40% de l'excédent pouvant être conservés par la FAD à l'échéance de la convention.

Pour mémoire, les 60% à restituer correspondent à la part des subventions de la Ville et du Canton dans le total des produits de la FAD. Le montant exact à restituer sera calculé par la Ville et le Canton à l'échéance de l'exercice 2011/2012. Il sera ensuite réparti entre la Ville et le Canton au prorata de leurs subventions. Dans son bilan, la FAD a déjà inscrit la répartition du montant à restituer. Or, le Contrôle financier relève dans son rapport que la répartition entre la Ville et le Canton a été calculée sur la base de l'estimation suivante:

- subventions Ville: 70%
- subventions Canton: 30%.

En additionnant les subventions effectivement versées durant les trois premiers exercices, le Contrôle financier arrive à la répartition suivante:

- subventions Ville: 71,85%
- subventions Canton: 28,15%

Le Contrôle financier recommande que la clé de répartition soit calculée précisément pour l'exercice 2011/2012, exercice au cours duquel intervient l'échéance de l'actuelle convention de subventionnement. A l'échéance de toutes les conventions de subventionnement, la clé de répartition est toujours calculée par la Ville et le Canton, et non par l'institution subventionnée. Dès lors, à la fin de l'exercice 2011/2012, la recommandation du Contrôle financier sera automatiquement appliquée.

Durant la saison 2010/2011, le financement du livre retraçant la direction de M^{me} Bisang concernant sa direction à la Comédie a fait l'objet d'une attention particulière. Cette situation est décrite aux pages 4 et 5 du rapport du conseil de fondation.

C'est également durant cette saison que le successeur de M^{me} Bisang, M. Loichemol, a pris ses fonctions et a préparé sa première saison (2011/2012).

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la FAD, que vous trouverez en annexe, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique.– Les comptes rendus de la Fondation d'art dramatique de Genève relatifs aux comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011, ainsi que les rapports des contrôleurs aux comptes des exercices du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont approuvés.

- Annexes:*
- Rapports de l'organe de révision et comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la FAD;
 - Rapports d'activités des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la FAD;
 - Rapports du Contrôle financier portant sur les comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la FAD.

BONNEFOUS

& Cie S.A.
FIDUCIAIRE FONDÉE EN 1934

**FONDATION D'ART DRAMATIQUE
DE GENEVE**

• • •

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
DU 19 NOVEMBRE 2009**

**COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2009
(SAISON ARTISTIQUE 2008/2009)**

• • •

BONNEFOUS

fid. Cie S.A.
FIDUCIAIRE FONDÉE EN 1934

Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation de la
**FONDATION D'ART DRAMATIQUE
DE GENEVE**

GENEVE

Genève, le 19 novembre 2009

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'Art Dramatique de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2009.

Ces états financiers correspondent au cumul :

- ❖ des comptes de l'Etat-Major de la Fondation,
- ❖ des comptes du théâtre « La Comédie de Genève »,
- ❖ des comptes du théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville ».

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Membre de la CHAMBRE DES FIDUCIAIRES



GENEVA GROUP INTERNATIONAL

ONE OF THE WORLD'S LEADING NETWORKS OF PROFESSIONAL AND INDEPENDENT FINANCIAL ADVISERS AND ACCOUNTING FIRMS

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2009, sont conformes à la loi suisse, aux obligations imposées par la LGAF, la LSGAF et les directives étatiques du canton de Genève, aux règlements et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance¹ (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous attestons que le traitement des fonds non affectés est conforme à la convention de subventionnement et au règlement du fonds de réserve et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Véronique Poncin
Experte-comptable diplômée
Agréée ASR

BONNEFOUS & Cie SA



Corinne Dumonthay
Experte-comptable diplômée
Agréée ASR
Réviseur responsable

FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE

Annexes :

1. Bilan au 30 juin 2009 (avec comparatif).
2. Compte d'exploitation 2008/2009 (avec budget et comparatif exercice précédent).
3. Tableau des flux de trésorerie.
4. Annexe aux comptes annuels.

BILAN	Etat-Major	Comédie	Poche	2008/2009	2007/2008
ACTIF				CHF	
Liquidités	551'133	801'127	167'072 -	1'519'332	2'018'587
Placements	1'010'000	-	-	1'010'000	1'510'000
Réalisables	12'317	63'570	(17'987) -	57'900	57'584
Actifs transitoires	6'315	325'837	122'660 -	454'812	299'285
Immobilisés	60'002	289'978	104'989 -	454'969	535'243
Total de l'actif	1'639'767	1'480'512	376'734 -	3'497'013	4'420'699
PASSIF					
Créanciers divers	-	287'921	134'498 -	422'419	348'362
Passifs transitoires	50'450	760'566	166'055 -	977'071	2'062'188
Exigibles	50'450	1'048'487	300'553 -	1'399'490	2'410'550
Fonds d'investissements	-	-	- -	-	470'789
Provision Renouvellement direction des théâtres	-	-	- -	-	269'483
Donation Poche	279'046	-	- -	279'046	271'593
Fonds de réserve, part attribuée à la saison suivante	694'000	-	- -	694'000	-
Fonds affectés	973'046	-	- -	973'046	1'011'865
Fonds de réserve statutaire	607'309	238'415	104'989 -	950'713	679'211
Excédent de produits (charges) de l'exercice, à attribuer	8'962	193'610	(28'808) -	173'764	318'972
Fonds Non affectés	616'271	432'025	76'181 -	1'124'477	998'183
Total du passif	1'639'767	1'480'512	376'734 -	3'497'013	4'420'598

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Annexe 2

COMPTÉ D'EXPLOITATION	Etat-Major	Comédie	Poche	2008/2009	Budget 2008/2009	2007/2008
				CHF		
PRODUITS						
Subvention Ville de Genève	5'250'000	-	-	5'250'000	5'250'000	5'250'000
Subvention Etat de Genève	2'250'000	-	-	2'250'000	2'250'000	2'250'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	443'688	259'892	703'580	730'600	671'511
Autres subventions Ville de Genève	-	57'362	28'440	85'802	-	81'555
Autres subventions Etat de Genève	-	18'323	27'904	46'227	-	23'612
Autres subventions intermittents (Etat-Ville-Vaud)	-	-	6'400	6'400	-	-
Subventions exploitation attribuées aux théâtres	(7'164'500)	5'278'500	1'886'000	-	-	-
Subventions	335'500	5'797'873	2'208'636	8'342'009	8'230'600	8'276'678
Recettes entrées	-	599'504	357'986	957'490	1'067'660	1'007'949
Tournées, vente spectacles	-	51'497	122'968	174'465	130'000	246'870
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	308'033	362'500	670'533	442'800	235'327
Recettes accessoires spectacles	-	77'922	44'761	122'683	62'400	110'215
Dons, sponsoring	-	269'661	58'000	327'661	220'000	243'088
Recettes diverses	17'708	21'798	10'681	50'187	-	11'150
Recettes directes des spectacles	17'708	1'328'415	956'896	2'303'019	1'922'860	1'854'599
Total des Produits	353'208	7'126'288	3'165'532	10'645'028	10'153'460	10'131'277
CHARGES						
Frais de personnel pour spectacles	-	1'595'717	1'337'428	2'933'145	2'658'447	2'785'444
Frais de locaux non administratifs	-	631'328	296'808	928'136	945'504	896'318
Frais directs des spectacles	-	1'368'252	473'836	1'842'088	1'917'163	1'667'259
Promotion des spectacles	-	298'528	148'700	447'228	432'300	436'235
Frais directes des spectacles	-	3'893'825	2'256'772	6'150'597	5'953'414	5'785'256
Frais de personnel administratifs	89'102	2'215'534	706'086	3'010'722	2'938'600	2'798'503
Renouvellement direction des théâtres	-	-	-	-	72'000	2'000
Jetons de présence	31'800	-	-	31'800	58'386	39'249
Frais de locaux administratifs	4'800	35'353	-18'784	21'369	409'000	58'225
Frais de lancement de saison	-	357'484	111'928	469'412	99'500	416'868
Frais techniques	-	87'930	32'219	120'149	516'050	125'729
Frais d'administration	49'266	375'113	124'913	549'292	149'000	526'767
Charges (Produits) financières nettes	(10'722)	8'293	1'523	(2'906)	(73'500)	(25'932)
Amortissements	15'000	140'796	32'416	188'212	-	209'835
Frais administratifs	179'246	3'218'503	990'301	4'388'050	4'169'046	4'151'244
Total des charges	179'246	7'112'328	3'247'073	10'538'647	10'122'460	9'936'500
Excédent (Déficit) d'exploitation	173'962	13'960	(81'541)	106'381	31'000	194'777
Subvention d'investissements FAD	(180'000)	150'000	30'000	-	-	-
Dissolution subvention attribuée aux investissements	15'000	127'906	32'416	175'322	-	196'945
Utilisation donation Kull	-	-	-	-	-	60'000
Investissements	-	(98'255)	(9'683)	(107'938)	-	(132'749)
Produits (Charges) des investissements de l'exercice	(165'000)	178'651	52'733	67'384	-	124'196
Excédent net de l'exercice	8'962	193'611	(28'808)	173'765	-	318'973

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2008-2009 CHF	2007-2008
Exploitation		
Excédent des produits d'exploitation	173'764	194'776
Amortissements	188'211	209'835
Attribution Intérêts Donation Poche	7'453	5'520
Attribution à la provision pour renouvellement direction des théâtres	-	2'000
Utilisation de la provision pour renouvellement direction des théâtres	(26'359)	(5'022)
Utilisation fonds d'investissement	(67'383)	-
CASH FLOW	275'686	407'109
(Augmentation) Diminution des actifs circulants	(155'943)	244'975
Augmentation (Diminution) des créanciers divers	(1'011'060)	(146'677)
	(1'167'003)	98'298
Flux provenant de l'exploitation	(891'317)	505'407
Investissements de l'exercice	(107'938)	(132'749)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES	(999'255)	372'658
Liquidités au début d'exercice	3'528'587	3'155'929
Liquidités en fin d'exercice	2'529'332	(3'528'587)
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	(999'255)	372'658

Positif = source de fonds
(Négatif) = emploi de fonds

1 Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

2 Liste des membres

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres.

Au 30 juin 2009, le conseil de fondation est composé des membres suivants:

Bernard Paillard	Président
Georges Queloz	Vice-président
Françoise Dupraz	Secrétaire
Chantal Andenmatten Gerber	membre
Vincent Babel	membre
Joëlle Corné	membre
Virginie Keller Lopez	membre
Pierre Losio	membre
Brigitte Mantillieri Fasciani	membre
Patrice Mugny	membre
Soli Pardo	membre
Jean-François Rohrbasser	membre
Sophie Tochon	membre
Salvatore Vitanza	membre
Daniel Wolf	membre

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

3 Responsable de la tenue de la comptabilité

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité. BIB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA Corratierie 26, Genève, tient la comptabilité de l'Etat-Major et établit les comptes combinés.

4 Organe de révision

L'organe de révision est la fiduciaire Bonnefous & Cie SA à Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2003-2004.

5 Liste des indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation

Les jetons de présence versés aux membres du conseil, du bureau et des commissions durant la saison 2008-2009 ont été les suivants:

	2008-2009	2007-2008
Bernard Paillard	12'400	15'900
Laurella Bertani (plus membre au 30 juin 2008)	-	1'400
Georges Queloz	6'250	4'300
Françoise Dupraz	2'600	2'300
Chantal Andenmatten Gerber	300	1'000
Vincent Babel	1'400	800
Joëlle Corné	600	400
Virginie Keller Lopez	1'900	1'200
Pierre Losio	2'400	800
Brigitte Mantillieri Fasciani	700	2'500
Patrice Mugny	-	100
Soli Pardo	1'700	700
Jean-François Rohrbasser	800	700
Sophie Tochon	850	3'600
Salvatore Vitanza	3'100	1'300
Daniel Wolf	5'100	2'100
	<hr/>	<hr/>
	40'100	39'100

Les jetons de présence dus aux fonctionnaires sont versés aux autorités de tutelle.

6 Théâtres gérés

La FAD gère le théâtre de la Comédie et le théâtre de Poche.

7 Convention de subventionnement 2009-2012

En date du 26 juin 2008 une convention de subventionnement à été signée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève. Cette convention prévoit notamment le versement, par la Ville de Genève, d'un montant annuel de CHF 5'250'000 en 2009 et 2010 et de CHF 5'500'000 en 2011 et 2012.

L'Etat de Genève s'est engagé à verser CHF 2'250'000 pour les années 2009 et 2010 et CHF 2'450'000 en 2011 et 2012.

Il est rappelé que ces montants dépendent du vote annuel du Conseil municipal et du Grand conseil, ainsi que d'événements exceptionnels.

8 Principes comptables

8.1 RPC

Les RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes) ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'établissement des états financiers 2008-2009. Pour des raisons économiques, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

La directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques, établie par le Conseil d'Etat du canton de Genève le 28 janvier 2009, a été appliquée dès l'exercice 2008-2009.

8.2 Donation Poche

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.

8.3 Fonds de réserve statutaire

Fonds de réserve

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève. En principe, les 2/3 sont destinés à couvrir tout déficit éventuel, et le solde à l'amélioration des spectacles des théâtres gérés par la FAD. Dès le 30 juin 2009, le fonds de réserve statutaire sera alimenté, à chaque échéance de la convention de subventionnement, uniquement par la part de subventions non dépensées (article 20).

Fonds d'investissements

La FAD reçoit des subventions de fonctionnement de la part de la Ville et l'Etat de Genève. Afin de faire face à ses obligations, cette subvention est reclassée au sein de la FAD en une subvention d'exploitation et une subvention d'investissements. Dès le 1er juillet 2008, ces subventions d'investissements sont considérées comme faisant partie du fonds de réserve statutaire.

Provision renouvellement direction des théâtres

Lors du changement de direction, la FAD doit supporter le coût de lancement de la nouvelle direction. Ces frais se cumulent avec ceux de la saison de la direction qui termine son mandat. Ce coût supplémentaire correspond à un coût certain mais à une échéance incertaine. Pour cette raison et comme les autorités subventionnantes n'adaptent pas en conséquence les subventions, une provision devrait être créée à charge de chaque exercice. Depuis le 1er juillet 2008, aucune provision n'est comptabilisée et la FAD s'assure que le fonds de réserve statutaire est suffisant pour couvrir les frais à venir en rapport avec le renouvellement des directions.

8.4 Coproductions

Depuis l'exercice 2007-2008, seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans le compte de recettes et dépenses de la FAD.

8.5 Subventions en nature

Les subventions en nature accordées par la Ville de Genève, principalement la mise à disposition de locaux, sont comptabilisées en recettes et la charge correspondante est comptabilisée sous frais de locaux (spectacles et administratifs). Le détail de ces subventions figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

9 Exonération fiscale cantonale et fédérale

La fondation est exonérée des impôts cantonaux et fédéraux, selon lettre du 15 décembre 2006, dès l'exercice clos en 2005 et ce pour une durée de 5 ans.

10 Leasing	2008-2009	2007-2008
Etat-major	Néant	Néant
Comédie	Néant	Néant
Poche		
- centrale téléphonique	2'657	4'750
- photocopieur	-	1'674

11 Analyse des risques

Dans sa séance du 21 septembre 2009, le Conseil de fondation a considéré les risques les plus importants comme étant:

- risques généraux
- risques liés à la capacité à assurer la pérennité de l'exploitation
- risques financiers / Etats financiers
- risques informatiques, ressources humaines

Il est d'avis que les mesures prises pour les identifier, les limiter et parer à leur survenance sont en vigueur depuis de nombreuses années et que les mesures entreprises pour les minimiser sont adéquates en l'état.

12 Autres informations

Le détail des autres informations requises par les directives DIP figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

13 Tableau de variation du fonds de réserve statutaire	2008-2009	2007-2008
Solde au 1er juillet	998'183	679'211
Excédent (déficit) exploitation		194'776
Produits (Charges) nets des investissements		124'196
dissolution provision renouvellement direction des théâtres	243'124	
dissolution fonds d'investissement	403'406	
attribution aux saisons suivantes	-694'000	

Solde au 30 juin	<u>950'713</u>	<u>998'183</u>
-------------------------	----------------	----------------

Maximum 18% des subventions reçues	1'350'000	1'350'000
------------------------------------	-----------	-----------

Le fonds de réserve statutaire doit notamment servir à couvrir, outre les déficits, les provisions suivantes:

Immobilisations	454'969
Provision renouvellement direction des théâtres	<u>300'000</u>
	754'969

14 Traitement des bénéfices et des pertes (article 20 de la convention de subventionnement)

	Subvention non dépensées à restituer à l'échéance du contrat Ville	Subvention non dépensées à restituer à l'échéance du contrat Etat	Part de subventions non dépensées
	70%	60% 30%	40%
Boni saison 2008-2009	8'962		
Etat-Major	193'611		
Comédie	-28'808		
Poche			
Solde au 1er juillet 2009	<u>173'765</u>	72'981 31'278	69'506

RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2008-2009

1. <i>Message du président</i>	p. 2
2. <i>Conseil de Fondation</i>	p. 2
3. <i>Gestion de la Fondation</i>	p. 2
4. <i>Quelques chiffres</i>	p. 5
5. <i>Rappel succinct de l'activité des théâtres</i>	p. 7

1. Préambule du Président

Comme l'année précédente, il me revient de faire un bref bilan relatif aux changements marquants de la vie de la Fondation, intervenus en 2008-2009.

M. Jean-François Rohrbasser a informé le Conseil du fait que, dès le 1^{er} avril 2009, Mme Virginie Keller lui a succédé dans ses fonctions au sein du Département de la culture.

2. Conseil de Fondation

Membres de la FAD

M. Bernard PAILLARD, président
M. Georges QUELOZ, vice-président
Mme Françoise DUPRAZ, secrétaire
Mme Brigitte MANTILLERI, membre du Bureau
M. Patrice MUGNY, membre du Bureau
M. Daniel WOLF, membre du Bureau
Mme Chantal ANDENMATTEN
M. Vincent BABEL
Mme Joëlle COME
Mme Virginie KELLER
M. Pierre LOSIO
M^{re} Soli PARDO
M. Jean-François ROHRBASSER
Mme Sophie TOCHON
M. Salvatore VITANZA

Election :

M^{re} Soli Pardo a été élu par le Conseil le 29 septembre 2008, en remplacement de Mme Sophie Tochon, démissionnaire, pour le représenter au sein de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève.

3. Gestion de la Fondation

Du 29 septembre 2008 au 15 juin 2009, le Conseil a tenu 6 séances, soit 2 de moins que l'année précédente, représentant 12h05 contre 13h00, lesquelles ont engendré 31 pages de procès-verbaux. Pour sa part, le Bureau s'est réuni à 10 reprises, soit le même nombre de fois que l'année précédente, représentant 18h40 contre 15h15 et 38 pages de procès-verbaux.

A) Politique générale de la Fondation :

- Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) : en janvier 2009, suite à la crise boursière, la caisse de prévoyance a été amenée, en vue de porter son taux de couverture à 100% (descendu à 90%), à prendre les mesures suivantes : faire passer l'intérêt pour les comptes épargnes

des assurés actifs et des invalides à 0% et suspendre le versement anticipé pour le remboursement de prêts hypothécaires. La problématique d'un éventuel départ du personnel de la Petite enfance pour la caisse de prévoyance du personnel de la Ville (CAP) a également été abordée.

- Convention de subventionnement : le Grand Conseil a adopté en décembre 2008 le projet de loi (PL 10296) accordant une aide financière d'un montant total annuel de 6'562'000F pour les années 2009 et 2010 et de 7'052'000F pour les années 2011 et 2012 à cinq institutions du domaine du théâtre : a) la Fondation du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève b) la Fondation des Marionnettes de Genève c) la Fondation Am Stram Gram Le Théâtre d) l'Association du Théâtre du Loup e) la Fondation d'art dramatique.

Afin de prendre en compte, d'une part, l'entrée en vigueur de la convention en janvier 2009 et, d'autre part, la révision des comptes des saisons 2005-2006 et 2006-2007 effectuée par le Contrôle financier de la Ville de Genève, qui a considéré que les fonds d'investissement, de renouvellement des directions des théâtres et le fonds de réserve devaient être fusionnés en une seule ligne intitulée « fonds de réserve statutaire », une délégation de la FAD a rencontré les autorités subventionnantes le 26 juin 2009. Suite à cette discussion, la Fondation a décidé d'attribuer les montants libérés par ces deux fonds à la saison 2010-2011.

En outre, la Ville et l'Etat ont accepté de fixer la reddition des comptes aux autorités subventionnantes au 30 novembre de chaque année et non plus au 31 octobre.

- Un contrôle AVS a été effectué le 7 juillet 2009 par M. Piletta, réviseur, relativement aux jetons de présence et salaires du personnel de l'état-major. Les prélèvements des cotisations se sont révélés conformes.
- Résolution jeune public : la représentante du DIP a informé qu'une commission « école et culture », qu'elle est chargée de présider, a été mise en place. Elle donne notamment suite à la résolution de la FAD relative à la mise en place de dispositions en faveur du jeune public et la formation continue des enseignants.

Dès 2009, un carnet de la culture sera destiné aux élèves des écoles primaires.

- Afin de faciliter le travail du prochain organe de révision, le Conseil a confié à la fiduciaire Bonnefous l'adaptation de ses états financiers aux normes Swiss GAAP RPC pour la saison 2007-2008. En outre, en janvier 2009, le DIP a accepté que la FAD prolonge d'une année son mandat pour la révision des comptes 2008-2009.
- Par lettre de l'office des faillites du 15.11.2007, le tribunal de première instance a signifié à la FAD qu'il a clôturé par défaut d'actif la liquidation de faillite de M. Patrick Lance. Considérant qu'une poursuite en condamnation pénale serait onéreuse, le Conseil a classé ce dossier sans suite.
- Le 25.06.2009, le Grand Conseil a adopté les modifications du statut de la FAD.
- Sur demande de la direction de la Comédie, le Conseil a accepté de mettre à disposition de tiers certains espaces du théâtre de la Comédie. Afin que les démarches entre les différents partenaires puissent se faire dans des délais raisonnables, le Conseil a délégué au Bureau l'élaboration d'une procédure ainsi que la compétence du traitement des dossiers de location à des tiers.
- L'Etat de Genève a fait savoir qu'il renonçait à la perception des jetons de présence de ses représentants au sein des diverses fondations qu'il subventionne.

B) *Finances*

Le Conseil a examiné :

- Les enveloppes et budgets de la saison 2009-2010 ;
- Les comptes de la saison 2007-2008.
- Le plan financier pour les saisons 2009-2010 à 2011-2012.
- Les divers placements effectués durant la saison, ainsi que le fonds Kull dont le total s'élevait le 30.06.2009 à 279'046 francs, dont un intérêt de 7'453 francs. Le montant des intérêts pour les placements à termes à 48h s'élève à 11'310 francs.
- Le montant total des investissements réalisés par le théâtre de Poche est de 9'683 francs.
- Le montant total des investissements réalisés par le théâtre de la Comédie est de : 98'256 francs.

B) *Personnel*

Remplacement de l'administrateur au théâtre de Poche : en octobre 2008, un groupe de travail a été constitué pour repourvoir le poste d'administrateur-trice. Il s'est réuni à 7 reprises et a auditionné 8 candidats. La personne choisie s'étant désistée quelques jours avant sa nomination par le Conseil, un nouveau groupe de travail a été désigné et une nouvelle offre d'emploi a été publiée en mai 2009. La commission s'est réunie à 6 reprises et a auditionné 5 candidats. Préalablement, il a mandaté un consultant en ressources humaines pour assister la directrice artistique durant l'audition des candidats. Le Conseil a procédé à la nomination de M. Sylvain Duperrier en qualité d'administrateur du théâtre au Poche le 21 septembre 2009.

D) *Immobilier*

- Dès février 2010, le loyer des ateliers de décors, sis à Adrien-Stoessel, augmentera tout les deux ans, en moyenne de 1'300 francs.
- Travaux de sécurité au théâtre de la Comédie (trappe d'accès des décors vers le plateau, plates-formes d'éclairage dans la salle public, ponts lumières sur le 2^{ème} balcon (miradors), cintres, stockage de matériel dans les escaliers, sortie de secours depuis le gril). M. Pagani, accompagné de ses collaborateurs et d'une délégation de la FAD, a visité les installations du théâtre le 11.11.2008.

Les aménagements prévus par la Ville de Genève pour sécuriser l'accès aux miradors (à 6 mètres du sol) sont contraignants pour le personnel. Le technicien devrait s'équiper d'un harnais, s'attacher pour accéder à la première plate-forme, se détacher pour effectuer son réglage, puis se raccrocher pour accéder à la seconde plate-forme, etc. Le Conseil, tenant compte du rapport de l'OCIRT du 4 avril 2008, qui préconisait la solution d'une passerelle plutôt que celle de lignes de vie et harnais, étudie actuellement une proposition de financement de ces travaux entre divers partenaires.

- Nouvelle Comédie : le jury pour le concours d'architecture s'est réuni les 6 et 7 mai pour l'ouverture des projets et le 7 et 8 octobre pour la désignation du projet.
- Négociation en cours pour la location éventuelle d'une arcade à la rue de Carouge pour le théâtre de la Comédie.

4. Quelques chiffres

Etat-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixés, et ce dans le cadre des orientations définies par les autorités subventionnantes (Ville/Etat).

Son attention a été, comme à l'accoutumée, portée tout particulièrement sur la maîtrise des coûts de son fonctionnement.

Information

La FAD a essentiellement pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décisions. Autant qu'il soit possible de l'évaluer, ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires.

En outre, la FAD a adressé environ 300 courriers, fax et courriels, soit le même nombre que pendant la saison 2007-2008.

Evolution du nombre des séances du Conseil et du Bureau

	Bureau	Conseil
Saison 2005-2006	14	6
Saison 2006-2007	9	6
Saison 2007-2008	10	8
Saison 2008-2009	10	6

Collaborateurs de l'Etat-Major

M. Triboulet, conseiller financier de l'état-major, a participé à 5 séances du Conseil et à 5 du Bureau. Il a en outre pris part à la rencontre qui a eu lieu le 26 juin 2009 entre les autorités subventionnantes et une délégation de la FAD concernant la dissolution des fonds d'investissements et de renouvellement des directions ainsi que l'actualisation du plan financier quadriennal.

Depuis mars 2003, c'est la fiduciaire Bonnefous et Cie qui effectue la vérification de notre comptabilité.

Mme Corinne Dumonthay, expert-comptable diplômée, ainsi que son équipe de révision ont consacré 7,5 jours dans les locaux du théâtre de la Comédie, 6 jours dans ceux du Poche et 2 jours pour l'état-major, auprès du conseiller financier, ainsi que 2 jours pour la finalisation du dossier, afin de nous rendre son rapport le 19 novembre 2009.

Le salaire de Mme Sagace, assistante administrative à 80%, est régulièrement adapté au coût de la vie et une gratification équivalente à un 13^{ème} salaire lui est versée en juin.

Les mêmes mécanismes salariaux sont appliqués pour la personne en charge du nettoyage du bureau de la Fondation

Quelques indicateurs dans le cadre du développement durable

- Les déchets produits sont triés : on peut les évaluer à environ 800 litres de papier, et quelques détritux divers.
 - équipement utilisé :
 - Imprimante Hewlett-Packard (couleur) : 1 cartouche couleur et 1 noir et blanc envoyées au recyclage chez le fabricant.
 - PC Hewlett-Packard
 - Fax Canon
- Le coût des appareils comprend la taxe éco de recyclage.
- transport : 2 cartes à 50 francs TPG, secrétariat

	Comptes saison 2005- 2006	Comptes saison 2006- 2007	Comptes saison 2007- 2008	Comptes saison 2008- 2009	Budget saison 2008- 2009	Différence
<u>Administration</u>						
Fournitures de Bureau	16'086.75	12'485.00	9'202.70	10'163.06	14'000.00	-3'836.94
Frais de personnel (y compris charges sociales)	99'232.02	94'551.00	86'813.64	93'876.90	97'000.00	-3'123.10
Frais de locaux	5'400.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	-
Divers et imprévus	436.97	-	-	1'483.10	1'000.00	483.10
<i>Sous-total</i>	<i>121'155.74</i>	<i>111'836.00</i>	<i>100'816.34</i>	<i>110'323.06</i>	<i>116'800.00</i>	<i>-6'476.94</i>
<u>Autres</u>						
Honoraires fiduciaire	26'476.00	26'102.00	29'052.00	25'798.40	26'000.00	-201.60
Honoraires révision	10'114.60	7'532.00	7'532.00	8'585.10	7'600.00	985.10
Honoraires étude/transition	1'500.00	1'849.00	-	-	2'600.00	-2'600.00
Jetons de présence et indemnité présidence	65'000.00	52'200.00	39'100.00	28'900.00	65'000.00	-36'100.00
Charges sociales s/jetons	56.35	4'671.00	148.75	-1'875.20	7'000.00	-8'875.20
Frais de réception	4'752.65	2'963.00	3'507.15	3'236.40	4'000.00	-763.60
Frais de banque	259.90	647.00	-	-	-	-
Amortissement	1'580.00	1'570.00	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	<i>109'739.50</i>	<i>97'534.00</i>	<i>79'339.90</i>	<i>64'644.70</i>	<i>112'200.00</i>	<i>-47'555.30</i>
Totaux	230'895.24	209'370.00	180'156.24	174'967.76	229'000.00	-54'032.24

5. Rappel succinct de l'activité des théâtres

Théâtre de la Comédie

Avec 9 spectacles et 3 événements hors abonnement, auxquels s'ajoutent brunches, lectures, expositions et débats), le théâtre de la Comédie a accueilli 33899 spectateurs, représentant un taux de fréquentation moyen de 74%.

Ses comptes font apparaître un montant total de recettes (abonnements et billetterie) de 675'189 francs et un boni global de 193610 francs.

Théâtre de Poche

Le théâtre de Poche a présenté 6 spectacles à l'abonnement dont 5 créations et 1 accueil. Ainsi que 3 spectacles hors abonnements et les événements suivants :

- 9 apéros d'auteurs

Le théâtre a accueilli 20'551 spectateurs, (soit 1'322 de plus que la saison précédente) représentant un taux de fréquentation de 93.12% (au lieu de 88.61%) pour les spectacles à l'abonnement.

Ses comptes font apparaître un montant total de recettes de 398'993.40 francs (abonnements et billetterie) et un déficit global de 28'812 francs.

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
CONTRÔLE FINANCIER

No. 05 / 2012



**RAPPORT D'AUDIT DE LA
FONDATION D'ART DRAMATIQUE**

Exercice 2008/2009

Genève, le 20 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1 INTRODUCTION.....	4
2 DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA FONDATION.....	4
3 OBJECTIFS DU CONTROLE.....	5
4 TRAVAUX EFFECTUES.....	5
4.1 Fondation (comptes combinés).....	5
4.2 Etat-major et théâtres (Comédie et Poche).....	5
5 CONSTATATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.....	6
5.1 Présentation des comptes publiés.....	6
5.2 Présentation au passif du bilan.....	6
5.3 Fonds de réserve.....	6
6 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THEATRE DE LA COMEDIE DE GENEVE.....	7
6.1 Procédure liée aux achats.....	7
6.1.1 Bon de commande.....	7
6.1.2 Contrôle des factures fournisseurs de prestations de nettoyage.....	8
6.1.3 Validation des factures fournisseurs.....	8
6.2 Procédure liée à la caisse.....	8
6.2.1 Dépenses de caisse : montant autorisé.....	8
6.2.2 Contrôle de la caisse de la comptabilité.....	8
6.2.3 Contrôle de la caisse de la billetterie.....	9
6.3 Procédure liée à la billetterie.....	9
6.3.1 Evaluation du stock de billets en fin d'exercice.....	9
6.4 Procédure liée aux actifs immobilisés.....	9
6.4.1 Dépenses d'investissement.....	9
6.4.2 Enregistrement de la TVA pour un actif immobilisé.....	10
6.4.3 Inventaire des immobilisations.....	10
6.5 Réconciliation du chiffre d'affaires.....	10
6.6 Comptabilisation des abonnements de la saison 2009/10.....	10
6.7 Procédure liée à l'automate à boissons.....	10
6.8 Procédure liée à la TVA.....	11
6.8.1 Application des taux de TVA.....	11
6.8.2 Base imposable pour la TVA.....	11
6.9 Impôt à la source.....	11
6.10 Contrôle de la comptabilité.....	12
6.10.1 Imputations comptables.....	12
6.10.2 Etanchéité des exercices.....	13

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
7 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THEATRE LE POCHE	14
7.1 Processus de validation des factures fournisseurs	14
7.2 Processus de contrôle de la caisse	14
7.2.1 Inventaire de caisse	14
7.2.2 Dépenses de caisse	14
7.2.3 Inventaire des immobilisations figurant à l'actif du bilan	15
7.3 Billetterie	15
7.4 Comptabilité	15
7.4.1 Passif transitoires	15
7.4.2 Provision eau, gaz, électricité	16
7.5 Procédure liée à la TVA	16
7.5.1 Contrôle des décomptes	16
7.5.2 TVA sur les acquisitions acquises à l'étranger	16
7.6 Impôt à la source	16
7.7 Vérification du statut d'indépendant	17
8 CONCLUSION	18

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 6 al. 2 des statuts de la Fondation d'art dramatique (ci-après "la Fondation"), nous avons effectué un examen complémentaire au mandat de confié à l'organe de de révision de la Fondation. Notre vérification a eu pour but d'obtenir une assurance supplémentaire quant à l'utilisation conforme de la subvention versée par la Ville et l'Etat de Genève ainsi qu'à l'exactitude et la régularité des comptes annuels présentés par la Fondation.

La comptabilité de l'exercice 2008/2009 a servi de base à nos vérifications. Le résultat de nos travaux fait l'objet du présent rapport qui est destiné :

- au Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- à la Commission des finances du Conseil municipal,
- au Conseil de Fondation,
- à l'Inspection cantonale des finances,
- au Service cantonal de surveillance des fondations.

2 DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA FONDATION

La Fondation d'art dramatique est une fondation de droit public régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son but est libellé comme suit :

"D'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève peut confier à la Fondation d'autres missions et activités, occasionnelles ou permanentes, dans le domaine du spectacle.

La Fondation poursuit des fins artistiques et culturelles. Elle respecte et garantit la liberté artistique.

Elle vise à faciliter l'accès du plus large public à des spectacles de qualité".

Le Conseil de fondation est l'organe supérieur de la Fondation. Les compétences des membres du Conseil de fondation ont fait l'objet d'une définition dans son règlement.

Les comptes 2008/2009 ont fait l'objet d'un contrôle statutaire effectué par la Fiduciaire Bonnefous & Cie S.A. dont le rapport d'organe de contrôle recommande l'approbation des comptes sans réserves.

Le bénéfice de l'exercice 2008/2009 s'élève à Fr. 173'764.-, celui de l'exercice 2007/2008 s'élevait à Fr. 318'972.-.

3 OBJECTIFS DU CONTROLE

- S'assurer que la Fondation exerce son activité, conformément au but pour lequel elle a été constituée, à la loi, à ses statuts et à son règlement interne.
- S'assurer que les procédures opérationnelles et administratives appliquées par la Fondation sont d'une part, conformes aux dispositions légales et réglementaire et d'autre part, que le système de contrôle interne garantit une sécurité suffisante dans le déroulement de ses activités, notamment la régularité du processus d'engagement des dépenses de fonctionnement et du suivi budgétaire de celles-ci.
- S'assurer, par des tests de cheminement, que les procédures opérationnelles et administratives sont systématiquement suivies et par voie de conséquence, que la comptabilité de la Fondation est à jour et qu'elle est correctement tenue.
- S'assurer, par des travaux complémentaires à ceux réalisés par l'organe statutaire de révision, que la comptabilité et les comptes annuels sont exacts et reflètent la réalité.

4 TRAVAUX EFFECTUES

4.1 Fondation (comptes combinés)

- Vérification de la conformité de la présentation des comptes annuels de l'exercice 2008/2009 (y compris l'annexe aux états financiers) par rapport aux normes de présentation en vigueur ainsi que leur correspondance avec la comptabilité de la Fondation.
- Vérification de la correspondance entre les budgets votés et les budgets et comptes publiés.
- Vérification du respect des dispositions du règlement du fonds de réserve.
- Vérification de la correspondance des écritures comptabilisées dans les comptes courants respectifs de la Ville de Genève et de la Fondation.

4.2 Etat-major et théâtres (Comédie et Poche)

- Vérification des différentes procédures opérationnelles et administratives significatives sur la base d'une part, des divers entretiens que nous avons eus avec la Direction et les collaborateurs de la Fondation et d'autre part, sur la base des différents documents, statuts, règlements et manuel de contrôle interne qui nous ont été remis.

- Vérification que les états financiers de l'exercice 2008/2009 de la Fondation correspondent avec les comptabilités des 3 entités contrôlées.
- Vérification de l'exactitude des déclarations sociales relatives aux salaires de l'exercice 2008/2009 et de la comptabilisation correcte des salaires et charges sociales.
- Vérification par sondage de la validité des justificatifs comptabilisés et de l'exactitude de leur comptabilisation.

5 CONSTATATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

5.1 Présentation des comptes publiés

Nous avons analysé le contenu et la présentation des comptes annuels en fonction des directives du Département de l'instruction publique sur les états financiers des institutions subventionnées, datées du mois de janvier 2008, d'une part et en fonction de la convention de subventionnement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, d'autre-part.

5.2 Présentation au passif du bilan

L'article 20 de la convention de subventionnement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 précise les modalités de traitement des bénéfices ou pertes réalisés durant les 4 exercices couverts par la convention. Il précise également les postes devant figurer au bilan résultant de ces modalités de traitement.

Nous relevons que le passif du bilan publié ne présente pas les postes tels qu'ils sont définis dans l'article 20 de la convention. Soit :

- dans le groupe des passifs exigibles : "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" Fr. 104'259.-,
- dans le groupe des fonds non affectés : "Part de subventions non dépensées" Fr. 69'505.-.

5.3 Fonds de réserve

Le règlement du fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève, précise à l'article 2 que le Fonds de réserve est alimenté par l'excédent de l'exercice. En conséquence, nous considérons que la totalité des fonds affectés figurant au bilan, à l'exception du fonds "Donation Poche", constituent également le fonds de réserve tel que le définit le règlement.

Nous relevons que le total de ces réserves s'élève à Fr. 1'818'477.- au 30 juin 2009 (Fr. 1'738'455.- au 30 juin 2008) et qu'il est supérieur au montant maximum de 18% des subventions perçues dans l'exercice soit Fr. 1'350'000.-. Selon l'article 4 du règlement de la fondation, la partie excédentaire de Fr. 468'477.- était supposée être restituée à la Ville et à l'Etat de Genève proportionnellement aux subventions versées dans l'exercice et aurait dû être présentée au passif du bilan dans le poste "subvention non dépensée à restituer". Toutefois, la situation du fonds de réserve a été régularisée sur la base d'un accord intervenu entre la Fondation, la Ville et l'Etat de Genève le 26 mai 2009 autorisant une affectation de Fr. 694'000.- au financement des saisons suivantes.

6 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THEATRE DE LA COMEDIE DE GENEVE

Nous formulons ci-après nos constatations et recommandations sur l'analyse et le test des procédures mis en place au théâtre de la Comédie. Les points ci-après font référence au manuel de contrôle interne.

6.1 Procédure liée aux achats

6.1.1 Bon de commande

L'article 9.1.9. "Contrôle et suivi" du manuel de contrôle interne précise qu' "à chaque étape de la production et de l'exploitation, le(la) Directeur(trice) administratif(ve) et financier(e) opère un contrôle et que tout acte d'achat engageant des frais ou exigeant une décision administrative passe par son accord et son visa".

Nous constatons qu'il n'existe pas de bons de commandes formalisés pour le théâtre de la Comédie. Certaines commandes sont passées oralement ou envoyées par courriel ou par fax. Les commandes ne sont pas systématiquement conservées. Nous précisons néanmoins que les collaborateurs doivent systématiquement demander l'autorisation du responsable technique avant de procéder à la commande.

Nous recommandons que, pour tout achat dépassant un seuil dont le montant est à définir par la Direction du théâtre, un bon de commande (formulaire standard) soit systématiquement établi et visé par le(la) Directeur(trice) administratif(ve) et financier(e) avant d'être envoyé au fournisseur. La copie de ce bon servira de base au contrôle de la marchandise ou de la prestation reçue/effectuée.

Nous recommandons, par ailleurs, que justificatifs de frais de voyage, soient visés par la Direction administrative et financière avant leur remboursement par la caisse.

6.1.2 Contrôle des factures fournisseurs de prestations de nettoyage

Selon l'article 9.1.4. "Les dépenses" du manuel de contrôle interne : "les factures sont visées par le/la collaboratrice dans les différents secteurs du théâtre, vérifiées et imputées au compte adéquat (...)".

Nous constatons que les factures de nettoyage ne sont pas contrôlées au niveau de la cohérence des heures facturées et du planning de représentation des spectacles.

Nous recommandons, dans ce cas, que le rapprochement entre le planning et les factures, ainsi que le contrôle arithmétiquement des totaux des nombres d'heures facturées soient effectués par sondage au moins.

6.1.3 Validation des factures fournisseurs

L'article 9.2.4. "Les débiteurs et fournisseurs" du manuel précise que : "toutes les factures sont signées par le Directeur financier en même temps que la demande de paiement".

Nous relevons que les factures fournisseurs ne comportent pas systématiquement la signature de la Direction administrative et financière autorisant leur paiement.

Nous rappelons que la signature de la Direction administrative et financière atteste que le contrôle des factures fournisseurs a effectivement été effectué (conformité des prix, des marchandises ou prestations, etc.) et que ces dernières peuvent être payées.

6.2 Procédure liée à la caisse

6.2.1 Dépenses de caisse : montant autorisé

L'article 9.2.3. "Petite caisse" du manuel de contrôle interne précise que la caisse est utilisée pour les "petites dépenses ou le versement des défraiements".

Nous relevons qu'une facture d'un montant de Fr. 5'301.70 relative aux réparations du camion du théâtre a été réglée par la caisse.

Nous recommandons que la Direction administrative et financière précise dans son manuel le montant maximum pouvant être réglé par la caisse.

6.2.2 Contrôle de la caisse de la comptabilité

La gestion de la caisse de la comptabilité (désignée sous "petite caisse" dans le manuel du contrôle interne) est assurée uniquement par la comptable, laquelle comptabilise les écritures y relatives. Elle procède également à des inventaires de caisse.

Nous recommandons que la Direction administrative et financière effectue régulièrement des contrôles de caisse (inventaire), et vise le livre de caisse (ou un extrait de compte) afin d'en attester l'exactitude.

6.2.3 Contrôle de la caisse de la billetterie

L'article 9.3.3. "Vente des billets" du manuel de contrôle interne mentionne que : "chaque mois, la Direction fait un contrôle de caisse (vente de caisse et fonds de caisse)".

Nous constatons que ces contrôles physiques de caisse sont assurés uniquement par le responsable de la billetterie.

6.3 Procédure liée à la billetterie

Le solde du compte d'actif du bilan No 12310 "Rodrigue C/C" s'élève à Fr. 25'770.81 au 30 juin 2009. Ce solde représente le stock valorisé en francs et matérialise la valeur des billets en stock préalablement achetés auprès de la société Rodrigue.

6.3.1 Evaluation du stock de billets en fin d'exercice

L'inventaire physique effectué à la clôture de l'exercice 2008/2009 recense 14'162 billets et comprend 1'658 billets déjà vendus pour la saison 2009/2010.

Nous considérons que la valeur des billets vendus concernant la saison 2009/2010 ne devrait pas figurer dans la valeur du stock de billets final de l'exercice 2008/2009.

Par ailleurs, le produit relatif à la vente des billets de la saison 2009/2010 aurait dû figurer au crédit du compte "Produits reçus d'avance" et ne pas figurer dans les produits de l'exercice 2008/2009.

6.4 Procédure liée aux actifs immobilisés

6.4.1 Dépenses d'investissement

Selon l'article 8 du règlement d'utilisation de la subvention attribuée au financement des investissements, daté du 24 septembre 2001, il est précisé que : "est qualifié d'investissement, tout achat d'un bien de plus de Fr. 5'000.- (par objet ou groupe d'objets) et d'une durée de vie excédent une année".

Nous relevons que quatre factures totalisant la somme de Fr. 6'513.04 concernant l'acquisition de 4 ordinateurs, ont été enregistrées dans le compte de charges No 350101 "Fournitures matériels informatiques".

Nous considérons que ces achats auraient dû être comptabilisés dans les actifs immobilisés du théâtre de la Comédie.

A contrario, deux factures, totalisant la somme de Fr. 10'430.-, ont été enregistrées dans le compte No 15100 "Mobilier et machines de bureau". Ces factures concernent des prestations de service (maintenance, installation, dépannage) dans le domaine informatique.

Nous considérons que ces dépenses n'ont pas un caractère d'investissement et devraient être enregistrées dans les actifs immobilisés du théâtre.

6.4.2 Enregistrement de la TVA pour un actif immobilisé

La TVA relative à l'acquisition d'un bien porté à l'actif du bilan a été comptabilisée dans un compte de charge pour un montant total de Fr. 603.10.

Nous considérons que la TVA fait partie du coût d'acquisition et qu'elle doit être également comptabilisée dans le compte d'actif correspondant.

6.4.3 Inventaire des immobilisations

Selon l'article 5.4. "Inventaire" du manuel de contrôle interne, les directions des théâtres doivent disposer d'inventaires du matériel technique, de costumes et du matériel informatique.

Nous relevons que les 4 ordinateurs acquis et mentionnés au point 6.4.1 "Dépenses d'investissement" ci-dessus, n'ont pas été pris en compte dans l'inventaire existant.

6.5 Réconciliation du chiffre d'affaires

Lors de la réconciliation entre le chiffre d'affaires calculé par le logiciel Rodrigue et la comptabilité, nous avons constaté un écart de Frs 4'876.-. Cet écart n'a pas pu nous être justifié.

Nous recommandons de procéder à la réconciliation entre Rodrigue et la comptabilité annuellement afin de justifier, voire de corriger les différences constatées.

6.6 Comptabilisation des abonnements de la saison 2009/10

Que le solde du compte No 23015 "Télékurs" enregistrant les paiements par carte bancaire, comprend un montant de Fr. 6'095.- relatif à des abonnements payés d'avance pour la saison 2009/2010. Nous considérons que la valeur de ces abonnements devrait figurer dans le compte No 23010 "Abts saison 2009/2010".

6.7 Procédure liée à l'automate à boissons

Le compte de charge No 35160 "Automate à boissons" enregistre la location mensuelle de la machine et les achats de boissons. Les recettes sont enregistrées au crédit de ce compte.

Nous recommandons d'enregistrer les ventes dans un compte de produit et de soumettre les recettes à la TVA.

Par ailleurs, nous constatons que les recettes de l'automate sont prélevées par une seule personne. Afin de garantir que l'intégralité des recettes a effectivement été versée et comptabilisée, nous recommandons que le prélèvement et le comptage des recettes soit effectué simultanément par deux personnes et que la clé d'accès soit conservée par la responsable de la comptabilité.

6.8 Procédure liée à la TVA

6.8.1 Application des taux de TVA

Le théâtre de la Comédie applique les taux de la dette fiscale nette suivants :

- 5.2% pour la location de personnel,
- 6% pour les annonces publicitaires.

Nous rappelons ci-après les taux indiqués dans la brochure spéciale No 3 "Taux de la dette fiscale nette" :

- 6% pour la location de personnel,
- 5.2% pour les annonces publicitaires.

6.8.2 Base imposable pour la TVA

Lors de l'établissement des décomptes trimestriels de TVA, nous relevons que la Comédie applique parfois les taux forfaitaires sur des prestations hors-taxe et que trois factures enregistrées dans le compte No 62020 "Location de personnel et matériel" pour un montant total de Fr. 3'800.- n'ont pas été déclarées à la TVA.

Nous recommandons d'appliquer systématiquement le taux de dette fiscale nette aux prestations TVA comprise lors de l'établissement des décomptes de TVA.

6.9 Impôt à la source

Selon l'article 2, lettre A du Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle "Marianne Faithfull" (exercice 2008/2009), le producteur assumera la rémunération, charges sociales et fiscales comprises de son personnel attaché au spectacle. Un impôt à la source d'un montant de Fr. 1'518.05 a été payé par la Comédie, alors que le contrat indiquait que l'employeur, en l'occurrence Les Visiteurs du Soir SàRL, assumerait la charge fiscale de son personnel.

6.10 Contrôle de la comptabilité

6.10.1 Imputations comptables

Lors de nos sondages, nous avons constaté que des factures provenant de personnes ayant le statut d'indépendant avaient été enregistrées dans des comptes de salaires. Nous recommandons de comptabiliser ces dépenses en fonction de leur nature :

- des honoraires d'assistance à la comptabilité d'une indépendante pour un montant de Frs 11'180.- ont été enregistrés dans le compte No 30020 "Temporaires administratifs",
- une facture de Fr. 20'000.- relative à la composition d'une musique pour un spectacle a été enregistrée dans le compte No 40014 "Musiciens",
- des factures d'honoraires pour accompagnement de production pour un montant total de Fr. 50'394.71 d'une indépendante ont été enregistrées dans le compte No 40051 "Chargés de production".

Par ailleurs, nous relevons ci-après des dépenses diverses comptabilisées dans des comptes ne correspondant pas à leur nature.

- des honoraires d'un consultant en communication d'un montant de Fr. 15'836,80 ont été enregistrées dans le compte No 33030 "Diffusions et affranchissements",
- deux factures d'un montant de Fr. 4'700.- relatives à des prestations informatiques ont été enregistrés dans le compte No 350101 "Fournitures matériels informatiques". Nous recommandons d'enregistrer ces dépenses dans un compte de prestations informatiques (comptes à créer),
- trois factures d'un montant total de Fr. 5'597.40 concernant la location de la photocopieuse ont été enregistrées dans le compte No 35020 "Entretien machines bureaux" Nous recommandons de créer un compte spécifique à la location de matériel,
- une facture concernant la location de la photocopieuse de Fr. 1'885.80 a été enregistrée dans le compte No 35050 "Cotisations et abonnements". Nous formulons la même remarque que ci-dessus.

6.10.2 Etanchéité des exercices

Nous relevons que :

- deux factures relatives à la campagne d'affichage pour la saison 2009/2010 d'un montant total de Fr. 7'842.65 ont été enregistrées dans le compte No 33020 "Publicité, annonces et affichages".
- trois factures concernant divers frais de création graphique pour le lancement de la saison 2009/2010 pour un montant total de Fr. 6'304.- ont été enregistrées dans le compte No 35010 "Fournitures de bureau"

Nous considérons que ces factures auraient dû être comptabilisées dans le compte No 12420."Lancement saison affichage".

7 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THEATRE LE POCHE

Nous formulons ci-après nos constatations et recommandations sur l'analyse et le test des procédures mis en place au théâtre Le Poche. Les points ci-après font référence au manuel de contrôle interne.

7.1 Processus de validation des factures fournisseurs

L'article 9.1.4 "Les dépenses" indique que "toutes les factures sont visées par le/la collaborateur/trice dans les différents secteurs du théâtre et imputées au compte adéquat et en dernier lieu visées par la direction et administration avant règlement "

Nous relevons que les factures fournisseurs ne comportent pas systématiquement:

- le visa des collaborateurs attestant de la livraison du bien ou de la bienfaisance de la prestation de service,
- le visa de la direction et administration.

7.2 Processus de contrôle de la caisse

7.2.1 Inventaire de caisse

Nous relevons que les inventaires de caisse lors de la clôture annuelle sont effectués uniquement par la comptable. Afin de garantir un contrôle mutuel adéquat, nous recommandons que ces inventaires soient effectués et signés par deux personnes.

7.2.2 Dépenses de caisse

Lors de notre sondage, nous avons relevé que :

- l'administrateur a avancé personnellement le salaire d'une artiste d'un montant de Fr. 5001.95 et il a prélevé ensuite ce montant de la caisse,
- l'administrateur a payé des frais avec sa carte de crédit personnelle pour un montant de Fr. 2'814.45 et a prélevé ensuite ce montant de la caisse. Cette opération n'a pas été visée par la directrice. Par ailleurs, nous relevons que certaines factures d'hôtel sont en réalité des photocopies,
- certaines pièces de caisse ne sont pas visées par la direction,
- des dépenses dont le montant ont atteint Fr. 7'000.- ont été payées à la poste par prélèvement des espèces de la caisse,

- les tickets de caisse ne sont pas systématiquement visés par l'Administrateur ou la Direction.

Nous recommandons :

- que les dépenses de caisse soient visées par la directrice financière avant d'être saisies en comptabilité ou avant que des remboursements à des tiers ne soient effectués,
- de régler systématiquement les factures fournisseurs par virement bancaire,
- que les tickets soient systématiquement visés par l'administrateur.

7.2.3 Inventaire des immobilisations figurant à l'actif du bilan

Le dernier inventaire des immobilisations date du 17 octobre 2005.

Nous recommandons de procéder à un nouvel inventaire.

7.3 Billetterie

Lors de notre contrôle sur le suivi des séquences des billets, nous avons relevé que l'inventaire des billets en début de saison n'était pas complet. En effet, nous relevons que des séries de billets de la catégorie Fr. 33.- (billet orange) ont été utilisés lors du premier spectacle Britannicus alors que ces séries n'étaient pas inscrites sur l'inventaire initial.

De plus, nous constatons qu'aucun achat de billet de cette catégorie n'a été effectué sur la saison 2008/2009.

Par ailleurs, aucun inventaire final n'a été effectué en fin d'exercice et aucun suivi de la consommation des billets n'a été effectué.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas reconstituer intégralement la consommation des billets sur la saison et par conséquent vérifier le chiffre d'affaires comptabilisé.

7.4 Comptabilité

7.4.1 Passif transitoires

Nous relevons que des provisions pour charges à payer d'un montant total de Fr. 17'840.- ont été enregistrées dans le compte No 2000.20 "Fournisseurs 2008/2009". Nous recommandons que les provisions constituées en fin d'exercice soient comptabilisées dans un compte "Passifs transitoires – charges à payer".

7.4.2 Provision eau, gaz, électricité

Nous relevons que la provision concernant la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité comprend les éléments suivants :

- Provision gaz-électricité Pontets 2000 Fr. 7'000.-
- Provision gaz-électricité Pontets 2001 Fr. 6'000.-
- Provision gaz-électricité Pontets 08/09 Fr. 7'000.-

Nous recommandons à la Direction de vérifier l'existence effective des provisions relatives aux années 2000 et 2001 et de les annuler le cas échéant.

7.5 Procédure liée à la TVA

7.5.1 Contrôle des décomptes

Par contre, nous constatons que certaines prestations facturées n'ont pas été soumises à la TVA par ex la location de costume ou la refacturation du salaire d'une personne pour l'écriture d'une pièce.

7.5.2 TVA sur les acquisitions acquises à l'étranger

Des prestations ont été acquises à l'étranger par le Théâtre du Poche pour un montant de € 13'980.- L'article 45 alinéa 2 de la LTVA indique que les prestations sont soumises à l'impôt sur les acquisitions lorsque le montant d'acquisition des prestations dépasse le seuil de Fr. 10'000.-.

Nous évaluons le montant de l'impôt sur les acquisitions à Frs 1'332.- non déclaré à la TVA.

7.6 Impôt à la source

Nous relevons qu'un comédien étranger a été engagé par le Poche au cours de l'exercice 2008/2009 et qu'il a perçu des défraiement repas pour un montant de Fr. 1'370.-. Le Poche a également pris à sa charge le logement de ce comédien. Nous relevons que ces versements n'ont pas été déclarés lors de l'établissement du décompte d'impôt à la source.

7.7 Vérification du statut d'indépendant

Nous relevons qu'une photographe a facturé des prises de vue pour un spectacle pour un montant total annuel de Fr. 5'200.- pour 2008 et Fr. 4'976.- pour 2009. Après vérification auprès de la caisse cantonale genevoise de compensation il est établi que cette prestataire n'est pas affiliée.

Afin d'éviter une éventuelle reprise de cotisations par l'AVS, nous recommandons de demander une attestation d'affiliation à une caisse lors de la conclusion d'un contrat entre Le Poche et une personne se présentant comme indépendant.

8 CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, et malgré les constatations formulées dans le présent rapport, nous concluons que :

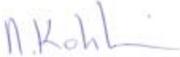
- la Fondation exerce son activité conformément au but pour lequel elle a été constituée, à la loi, à ses statuts et à son règlement interne.
- la comptabilité de l'exercice 2008/2009 et les comptes annuels sont exacts et reflètent la réalité, sous réserve des remarques figurant aux chapitres 5, 6, et 7 du présent rapport.
- que les procédures opérationnelles et administratives appliquées par la Fondation sont d'une part, conformes aux dispositions légales et réglementaire et d'autre part, que le système de contrôle interne garantit une sécurité suffisante dans le déroulement de ses activités, notamment la régularité du processus d'engagement des dépenses de fonctionnement et du suivi budgétaire de celles-ci.
- les procédures opérationnelles et administratives sont systématiquement suivies et par voie de conséquence, que la comptabilité de la Fondation est à jour et qu'elle est correctement tenue.

André Lévrier



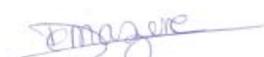
Directeur

Nora Kohli



Révisseuse

Marie-France Demazure



Révisseuse

Distribution :

Monsieur Pierre Maudet, Maire de la Ville de Genève, Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative, Département des finances et du logement

Monsieur Rémy Pagani, Conseiller administratif, Département des constructions et de l'aménagement

Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif, Département de la culture et du sport

Madame Esther Alder, Conseillère administrative, Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Commission des Finances

Conseil de la fondation d'art dramatique (18 exemplaires)

Monsieur Charles Pict, Directeur de l'Inspection Cantonale des Finances (3 exemplaires)

Monsieur Jean Pirrotta, Directeur, Service de surveillance des fondations,

Monsieur Jacques Moret, Directeur général de l'administration municipale

Madame Carine Bachmann Cheterian, Directrice, Département de la culture et du sport

Madame Martine Koelliker, Directrice adjointe, Département de la culture et du sport

Madame Virginie Keller, Cheffe de service, Service culturel



Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire
au Conseil de la

Fondation d'Art Dramatique de Genève

pour l'exercice 2009/2010



GROUPEMENT
DE FIDUCIAIRES
PRIVÉES
GENÉVOISES



Membre de la Chambre fiduciaire





Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation de la

Fondation d'Art Dramatique de Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'Art Dramatique de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2010.

Ces états financiers correspondent au cumul :

- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation
- des comptes du théâtre « La Comédie de Genève »
- des comptes du théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville ».

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2010 sont conformes à la loi suisse, aux obligations imposées par la LGAF, la LSGAF et les directives étatiques du canton de Genève, aux règlements et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO ainsi qu'à la Norme d'Audit Suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un Système de Contrôle Interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de Fondation. Nous précisons à cet effet que les directions des diverses entités ont procédé dans le courant du 2^{ème} semestre 2010 à une évaluation des risques, axée sur les principaux processus comptables. Cette importante refonte doit permettre de lier ultérieurement les mesures de contrôles, les risques et les documents qui justifient les travaux de vérification. La mise en place de certaines composantes du Système de Contrôle Interne devra ainsi être finalisée dans le courant de l'année 2011. Il conviendra ensuite de soumettre à l'approbation du Conseil de Fondation le dispositif ainsi mis en place.

En outre, nous attestons que le traitement des fonds non affectés est conforme à la convention de subventionnement et au règlement du fonds de réserve et recommandons d'approuver, en dépit de la remarque ci-dessus, les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Franco Luvisotto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 décembre 2010

FL/GC/106.023/A27

Annexes : comptes annuels
(bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie et annexe)

NB : Ce rapport annule et remplace le précédent émis en 27 exemplaires le 23 novembre 2010 sous la référence 106.023

Fondation d'Art Dramatique
Genève

BILAN	Etat-Major	Comédie	Poche	2009/2010	2008/2009
ACTIF					
Liquidités	508'750	475'212	208'774	1'190'736	1'519'332
Placements	620'000	-	-	620'000	1'010'000
Réalisables	3'550	43'587	107'123	154'260	57'900
Actifs transitoires	12'707	409'828	70'091	492'626	454'812
Immobilisés	45'002	312'652	83'257	440'911	454'969
Total de l'actif	1'188'009	1'241'279	469'245	2'898'533	3'497'013
PASSIF					
Créanciers divers	-	340'037	138'269	478'306	422'419
Passifs transitoires	(314'170)	642'904	416'497	745'231	977'071
Exigibles	(314'170)	982'941	554'766	1'223'537	1'399'490
Fonds Julius Baer	-	54'369	-	54'369	-
Donation Poche	282'960	-	-	282'960	279'046
Fonds de réserve, part attribuée à la saison suivante	420'000	-	-	420'000	694'000
Fonds affectés	702'960	54'369	-	757'329	973'046
Fonds de réserve statutaire	950'712	-	-	950'712	950'713
Excédent de produits (charges) de l'exercice, à attribuer	(325'255)	203'969	(85'521)	(206'807)	173'764
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance. Ville	72'980	-	-	72'980	-
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance. Etat	31'277	-	-	31'277	-
Subv. non dépensées	69'505	-	-	69'505	-
Fonds Non affectés	799'219	203'969	(85'521)	917'667	1'124'477
Total du passif	1'188'009	1'241'279	469'245	2'898'533	3'497'013

Fondation d'Art Dramatique
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION	Etat-Major	Comédie	Poche	2009/2010	Budget 2009/2010	2008/2009
PRODUITS						
Subvention Ville de Genève	5'352'239	-	-	5'352'239	5'250'000	5'250'000
Subvention Etat de Genève	2'250'000	-	-	2'250'000	2'250'000	2'250'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	449'478	2'785'38	7'28'016	74'000	703'580
Autres subventions Ville de Genève	-	48'873	28'067	76'940	6'250	85'802
Autres subventions Etat de Genève	-	33'715	20'993	54'708	9'085	46'227
Autres subventions intermittents (Etat-Ville-Vaud)	-	-	-	-	-	6'400
Autres subventions diverses	-	73'700	-	73'700	-	-
Subventions exploitation attribuées aux théâtres	(7'517'814)	5'485'097	2'032'717	-	4'0075	-
Subventions *	8'7425	6'060'863	2'360'314	8'538'663	8'295'410	8'342'009
Recettes entrées	-	548'543	3'747'25	923'288	1'044'440	957'490
Tournées, vente spectacles	-	355'552	124'850	480'402	238'000	174'465
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	717'863	285'530	1'004'393	396'000	670'533
Recettes accessoires spectacles	-	67'539	43'073	110'612	168'400	122'883
Dons, sponsoring	-	233'922	61'900	295'822	164'000	327'661
Recettes diverses	-	(8'105)	4'206	(3'899)	-	50'187
Recettes directes des spectacles	-	1'915'314	895'284	2'810'598	2'010'840	2'303'019
Produits Exceptionnels	5'648	-	-	5'648	5'000	-
Utilisation fonds de réserve	274'000	-	-	274'000	274'000	-
Total des Produits	36'7073	8'006'177	3'255'998	11'628'849	10'585'250	10'645'028
CHARGES						
Frais de personnel pour spectacles	-	2'142'923	1'568'265	3'711'188	2'847'889	2'933'145
Frais de locaux non administratifs	-	683'770	297'653	981'423	966'000	928'136
Frais directs des spectacles	-	1'467'242	333'258	1'800'498	1'934'961	1'842'088
Promotion des spectacles	-	385'523	132'945	518'468	460'000	447'228
Frais directs des spectacles	-	4'679'458	2'332'119	7'011'577	6'208'850	6'150'597
Frais de personnel administratifs	100'718	2'212'713	690'261	3'003'692	2'996'600	3'010'722
Renouvellement direction des théâtres	283'928	-	35'500	319'428	-	-
Jetons de présence	40'971	-	-	40'971	71'000	31'800
Frais de locaux administratifs	4'800	35'834	18'784	59'418	63'100	21'369
Frais de lancement de saison	-	425'123	121'095	546'218	443'000	469'412
Frais techniques	-	66'359	35'578	101'937	101'500	120'149
Frais d'administration	71'935	397'991	102'535	572'461	521'200	549'292
Charges (Produits) financières nettes	(5'023)	8'150	2'175	5'302	-	(2'906)
Amortissements	15'000	126'580	33'072	174'652	149'000	188'212
Frais administratifs	512'329	3'272'750	1'039'000	4'824'079	4'345'400	4'388'050
Total des charges	512'329	7'952'208	3'371'119	11'835'656	10'554'250	10'538'647
Excédent (Déficit) d'exploitation	(145'255)	53'969	(115'521)	(206'807)	31'000	105'381
Subvention d'investissements FAD	(180'000)	150'000	30'000	-	-	-
Dissolution subvention attribuée aux investissements	-	113'690	33'072	146'762	149'000	175'322
Utilisation donation Kull	-	-	-	-	-	-
Investissements	-	(149'253)	(11'340)	(160'593)	(180'000)	(107'938)
Produits (Charges) des investissements de l'exercice	(180'000)	114'437	51'732	(13'831)	(31'000)	67'384
Excédent net de l'exercice avant rattraitement						
Investissements	(329'255)	168'406	(63'789)	(220'638)	-	173'765
Rattraitement investissements	-	35'563	(21'732)	13'831	-	-
Excédent net de l'exercice	(329'255)	203'969	(85'521)	(206'807)		

* La répartition des subventions entre Ville et Etat est détaillée dans le tableau de bord de l'Etat-major

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2009/2010	2008/2009
Exploitation		
Excédent des produits d'exploitation	(206'807)	173'764
Amortissements	174'652	188'211
Attribution intérêts Donation Poche	3'914	7'453
Attribution à la provision pour renouvellement direction des théâtres	0	0
Utilisation de la provision pour renouvellement direction des théâtres	0	(26'359)
Utilisation du fonds d'investissement	0	(67'383)
CASH FLOW	(28'241)	275'686
(Augmentation) Diminution des actifs circulants	(134'174)	(155'943)
Augmentation (Diminution) des créanciers divers	(175'953)	(1'011'061)
Augmentation (Diminution) des fonds affectés	(219'631)	0
	(529'758)	(1'167'004)
Flux provenant de l'exploitation	(557'969)	(891'318)
Investissements de l'exercice	(160'593)	(107'938)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES	(718'595)	(999'256)
Liquidités au début d'exercice	2'529'331	3'528'587
Liquidités en fin d'exercice	(1'810'736)	(2'529'331)
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	718'595	999'256

Positif = source de fonds
(Négatif) = emploi de fonds

1 Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

2 Liste des membres

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres.

Au 30 juin 2010, le conseil de fondation est composé des membres suivants:

Bernard Paillard	Président
Georges Queloz	Vice-président
Thomas Boyer	Secrétaire
Chantal Andenmatten Gerber	Membre
Vincent Babel	Membre
Jolïe Comé	Membre
Françoise Dupraz	Membre
Virginie Keller Lopez	Membre
Brigitte Mantilieri Fasciani	Membre
Patrice Mugny	Membre
Soli Pardo	Membre
Jean-François Rohrbasser	Membre
Marie-Pierre Theubet	Membre
Sophie Tochon	Membre
Daniel Wolf	Membre

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire.

Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

3 Responsable de la tenue de la comptabilité

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité. BIB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA Comarlerie 26, Genève, tient la comptabilité de l'Etat-Major et établit les comptes combinés.

4 Organe de révision

L'organe de révision est la fiduciaire Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA à Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2009-2010.

5 Liste des indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation

Les jetons de présence versés aux membres du conseil, du bureau et des commissions durant la saison 2009-2010 ont été les suivants:

	2009/2010	2008/2009
Bernard Paillard	43'850	12'400
Georges Queloz	22'800	6'250
Françoise Dupraz	14'500	2'600
Thomas Boyer	18'600	-
Chantal Andenmatten Gerber	-	300
Vincent Babel	13'500	1'400
Jolïe Comé	-	600
Virginie Keller Lopez	5'900	1'900
Pierre Losio	5'000	2'400
Brigitte Mantilieri Fasciani	-	700
Patrice Mugny	400	-
Soli Pardo	2'850	1'700
Jean-François Rohrbasser	18'275	800
Sophie Tochon	5'000	850
Salvatore Vitanza	2'500	3'100
Daniel Wolf	16'900	5'100
	<hr/>	<hr/>
	170'125	40'100
Dont	-	-
- Affaire Poche	-67'848	
- Renouv. direction Comédie	-64'743	
	<hr/>	<hr/>
	37'534	40'100

Les jetons de présence dus aux fonctionnaires sont versés aux autorités de tutelle.

6 Théâtres gérés

La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre La Poche.

7 Convention de subventionnement 2009-2012

En date du 26 juin 2008 une convention de subventionnement a été signée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève. Cette convention prévoit notamment le versement, par la Ville de Genève, d'un montant annuel de CHF 5'250'000 en 2009 et 2010 et de CHF 5'500'000 en 2011 et 2012. Par lettre du 9 mars 2010, la Ville de Genève a indexé le montant 2010, de CHF 163'000, dont CHF 81'500 ont été complabilisés sur la saison 2009 - 2010. L'Etat de Genève s'est engagé à verser CHF 2'250'000 pour les années 2009 et 2010 et CHF 2'450'000 en 2011 et 2012. Il est rappelé que ces montants dépendent du vote annuel du Conseil municipal et du Grand conseil, ainsi que d'événements exceptionnels.

8 Principes comptables

8.1 RPC

Les RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes) ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'établissement des états financiers 2008-2009. Pour des raisons économiques, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

La directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques, établie par le Conseil d'Etat du canton de Genève le 28 janvier 2009, a été appliquée dès l'exercice 2008-2009.

8.2 Donation Poche

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.

8.3 Fonds de réserve statutaire

Fonds de réserve

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève. En principe, les 2/3 sont destinés à couvrir tout déficit éventuel, et le solde à l'amélioration des spectacles des théâtres gérés par la FAD. Dès le 30 juin 2009, le fonds de réserve statutaire sera alimenté, à chaque échéance de la convention de subventionnement, uniquement par la part de subventions non dépensées (article 20).

Fonds d'investissements

La FAD reçoit des subventions de fonctionnement de la part de la Ville et l'Etat de Genève. Afin de faire face à ses obligations, cette subvention est reclassée au sein de la FAD en une subvention d'exploitation et une subvention d'investissements. Dès le 1er juillet 2008, ces subventions d'investissements sont considérées comme faisant partie du fonds de réserve statutaire.

Provision renouvellement direction des théâtres

Lors du changement de direction, la FAD doit supporter le coût de lancement de la nouvelle direction. Ces frais se cumulent avec ceux de la saison de la direction qui termine son mandat. Ce coût supplémentaire correspond à un coût certain mais à une échéance incertaine. Pour cette raison et comme les autorités subventionnantes n'adaptent pas en conséquence les subventions, une provision devrait être créée à charge de chaque exercice. Depuis le 1er juillet 2008, aucune provision n'est complabilisée et la FAD s'assure que le fonds de réserve statutaire est suffisant pour couvrir les frais à venir en rapport avec le renouvellement des directions.

Fondation d'Art Dramatique
Genève

8.4 Coproductions

Depuis l'exercice 2007-2008, seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans le compte de recettes et dépenses de la FAD.

8.5 Subventions en nature

Les subventions en nature accordées par la Ville de Genève, principalement la mise à disposition de locaux, sont comptabilisées en recettes et la charge correspondante est comptabilisée sous frais de locaux (spectacles et administratifs). Le détail de ces subventions figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

9 Exonération fiscale cantonale et fédérale

La fondation est exonérée des impôts cantonaux et fédéraux, selon lettre du 15 décembre 2006, dès l'exercice clos en 2005 et ce pour une durée de 5 ans. Le 15.10.2010, la FAD a été informée que le service des personnes morales la contactera concernant le renouvellement de l'exonération.

10 Leasing

	2009/2010	2008/2009
Etat-major	Néant	Néant
Comédie	Néant	Néant
Poche		
- centrale téléphonique	1'577	2'657

11 Analyse des risques

Dans sa séance du 21 septembre 2009, le Conseil de fondation a considéré les risques les plus importants comme étant:

- risques généraux
- risques liés à la capacité à assurer la pérennité de l'exploitation
- risques financiers / Etats financiers
- risques informatiques, ressources humaines

Il est d'avis que les mesures prises pour les identifier, les limiter et parer à leur survenance sont en vigueur depuis de nombreuses années et que les mesures entreprises pour les minimiser sont adéquates en l'état.

12 Autres Informations

Le détail des autres informations requises par les directives DIP figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

13 Tableau de variation du fonds de réserve statutaire

	2009-2010	2008-2009
Solde au 1er juillet	950'713	998'183
Excédent (déficit) exploitation		
Produits (Charges) nets des investissements		
dissolution provision renouvellement direction des théâtres		243'124
dissolution fonds d'investissement		403'406
attribution aux saisons suivantes		-694'000

Solde au 30 Juin 950'713 950'713

Maximum 18% des subventions reçues 1'364'670 1'350'000

Le fonds de réserve statutaire doit notamment servir à couvrir, outre les déficits, les provisions suivantes:

Immobilisations	440'911
Provision pour renouvellement Administration Poche	150'000
Comédie - Préparation saison Mr Loichemol	70'000
Comédie - Affectation excédent "Barbelo" sur saison 2010-2011	105'535
Prise en charge provisoire de l'excédent des subventions	33'042
	<u>799'488</u>

Fondation d'Art Dramatique
Genève

14 Traitement des bénéfices et des pertes (article 20 de la convention de subventionnement)

	Subvention non dépensées à restituer à l'échéance du contrat Ville	Subvention non dépensées à restituer à l'échéance du contrat Etat	Part de subventions non dépensées
	70%	60%	40%
Solde au 1er juillet 2009	173'765	72'981	31'278
Boni (Manco) saison 2009-2010			69'506
Etat-Major	-325'255		
Comédie	203'969		
Poche	-85'521		
Attribution 2009-2010	-206'807	-86'859	-37'225
Solde au 1er juillet 2010	-33'042	-13'878	-5'947

15 Fonds avec affectations particulières.

Dans sa séance du 29 novembre 2010, le conseil de fondation a constaté que la Comédie avait reçu, en 2005-2006, CHF 75'000 de la Fondation Julius Baer. Au 30 juin 2010, le solde non utilisé s'éleva à CHF 54'359.

Dès que le conseil aura reçu les documents lui permettant de déterminer précisément l'affectation souhaitée par le donateur, il établira un règlement d'utilisation.

Ce montant vient s'ajouter au fonds Kull (Poche) de CHF 282'960.

RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2009-2010

1. <i>Message du président</i>	<i>p. 2</i>
2. <i>Conseil de Fondation</i>	<i>p. 2</i>
3. <i>Gestion de la Fondation</i>	<i>p. 3</i>
4. <i>Quelques chiffres</i>	<i>p. 7</i>
5. <i>Rappel succinct de l'activité des théâtres</i>	<i>p. 10</i>

Genève, le 12 novembre 2010

1. Préambule du Président

Comme chaque année, il me revient de faire un bref bilan relatif aux changements marquants de la vie de la Fondation, intervenus en 2009-2010.

En date du 13 octobre 2009, le Conseil municipal a désigné M. Thomas BOYER (R), en remplacement de M. Salvatore VITANZA, démissionnaire.

C'est le 28 juin 2010 que le Conseil municipal a désigné Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), en remplacement de M. Pierre LOSIO, démissionnaire.

Le Conseil a rendu hommage à M. Jean-Pierre BALLENEGGER, représentant du Canton durant plus de 20 ans au sein de la FAD, décédé au mois de janvier 2010.

2. Conseil de Fondation

Membres de la FAD

M. Bernard PAILLARD (AdG), président

M. Georges QUELOZ (L), vice-président

M. Thomas BOYER (R), secrétaire

Mme Brigitte MANTILLERI, représentante du Canton de Genève, membre du Bureau

M. Patrice MUGNY (Conseiller administratif), membre du Bureau

M. Daniel WOLF, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle, membre du Bureau

Mme Chantal ANDENMATTEN, représentante du Canton de Genève

M. Vincent BABEL, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle

Mme Joëlle COME, représentante du Canton de Genève

Mme Françoise DUPRAZ (S)

Mme Virginie KELLER, représentante de la Ville de Genève

M. Pierre LOSIO (Ve)

M^e Soli PARDO (UDC)

M. Jean-François ROHRBASSER, représentant de la Ville de Genève

Mme Sophie TOCHON (PDC)

Election :

Lors de sa séance du 21 septembre 2009, le Conseil a nommé son Bureau pour les saisons 2009-2010 et 2010-2011. Il est composé de : MM. Bernard Paillard président, Georges Queloz vice-président, Thomas Boyer secrétaire, Patrice Mugny, conseiller administratif, Mme Brigitte Mantilleri, représentante du Canton de Genève et M. Daniel Wolf, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle.

3. Gestion de la Fondation

Du 21 septembre 2009 au 28 juin 2010, le Conseil a tenu 16 séances, soit 10 de plus que l'année précédente, représentant 56h50 contre 12h05 l'année précédente, lesquelles ont engendré 92 pages de procès-verbaux. Pour sa part, le Bureau s'est réuni à 20 reprises, soit 10 séances de plus que l'année précédente, représentant 44h40 contre 18h40 et 93 pages de procès-verbaux.

Il y a deux raisons principales à cette augmentation considérable de l'activité de la Fondation. La 1^{ère} est due au choix et à la nomination du nouveau directeur de la Comédie, Monsieur Hervé Loichemol, qui prendra ses fonctions dès la saison 2011-2012, comme cela avait été planifié. La deuxième est due au problème rencontré au Théâtre le Poche en termes de gestion, concernant certains contrats de travail avec des comédiennes et comédiens. Ceci explique le nombre de séances supplémentaires ainsi que l'importante charge de travail, pour le secrétariat en particulier, mais aussi les frais conséquents d'avocat, de fiduciaire, de jetons de présences et d'autres, comme des conférences de presse, qui ne pouvaient être prévus.

A) *Politique générale de la Fondation :*

- Le statut amendé de la Fondation a été adopté par le Grand Conseil lors de sa séance du 25 juin 2009 ;
- Le Conseil du 21 septembre 2009 a accepté l'entrée en vigueur, dès la saison 2010-2011, d'un 13^e salaire pour le personnel fixe, en remplacement de l'ancien système de l'indemnité.
- En date du 23 mars 2010, le Conseil a désigné la société Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire en qualité de réviseur des comptes de la FAD, laquelle est intervenue dès la saison 2009-2010.
- Le président, le vice-président et le conseiller financier ont été auditionnés par la commission des finances de la Ville de Genève le 1^{er} juin 2010 au sujet des comptes des saisons 2006-2007 et 2007-2008.
- Le 31 mai 2010, le Conseil a pris acte du fait que le service de la culture du DIP refusait le délai demandé par la FAD pour rendre son avis au sujet de l'avant-projet de loi de l'Etat portant sur les arts et la culture. En conséquence, il n'a pu prendre position sur la question.

B) *Finances*

Le Conseil a examiné :

- le 25 janvier 2010 le budget de la saison 2010-2011. Il a alors confirmé l'augmentation de 250'000 francs du budget du théâtre de la Comédie pour permettre à Mme Anne Bisang d'améliorer sa dernière saison à la direction du théâtre.
- En date du 26 avril, il a réparti une somme de 163'000 francs entre les 3 entités de la Fondation (80'000 francs à La Comédie, 80'000 francs au Poche pour combler une partie de son déficit et 3'000 francs à l'Etat major), attribuée par la Ville de Genève, montant correspondant à l'indexation de la subvention pour la saison 2010-2011.

- le plan d'investissement quadriennal pour les saisons 2010-2011/2011-2012/2012-13/2013-2014
- les divers investissements effectués durant la saison, ainsi que le fonds Kull, dont le total représentait le 30.06.2010 à 282'960.03 francs, qui ont produit une rémunération de 3'913.56 francs. En outre, les intérêts des placements de trésorerie à 48h s'élèvent à 5'024 francs.
- le montant total des investissements réalisés par le théâtre Le Poche a été de 11'340 francs.
- Le montant total des investissements réalisés par le théâtre de la Comédie s'est élevé à 149'253 francs.
- le 21 septembre, conformément à l'article 663b, al. 12 CO, le Conseil a adopté une grille d'évaluation des risques (Annexe I), laquelle récapitule les plus notables d'entre eux, encourus par la Fondation.
- le 22 mars, le Conseil a pris acte du fait que les conventions de mise à disposition des théâtres modifiées (ajout de la possibilité de louer le théâtre de la Comédie à des tiers et non prise en charge des fluides) ont été adoptées par le Conseil administratif. En compensation de cette nouvelle disposition, une allocation supplémentaire de 47'478 francs a été attribuée afin d'assumer le paiement de ces frais aux théâtres pour la saison en cours.

C) *Personnel*

- Le 14 décembre, le Conseil a refusé, à une large majorité, la demande de Mme Bisang qui souhaitait obtenir une prolongation de son mandat d'une, voire deux années, dépassant ainsi la durée de 12 ans qui avait été convenue lors du renouvellement de son contrat. Le Conseil a confirmé la décision qui avait été prise en 2007 que son mandat n'irait pas au-delà. C'est à cette même occasion qu'il a décidé que les contrats des directions artistiques seraient dorénavant limités, dans tous les cas, à 10 ans.
- Affaire Le Poche

Le 1^{er} décembre, le nouvel administrateur du Théâtre Le Poche, ayant pris ses fonctions en octobre 2009, informe la Fondation de pratiques irrégulières dans la gestion du théâtre, particulièrement concernant des contrats de travail établis à double avec des différences entre l'exemplaire destiné à l'assurance chômage et celui du-de la comédienne, ce qui constituait à ses yeux une faute grave, qu'il ne pouvait assumer.

Après interrogation par le Bureau des personnes impliquées, et ayant constaté des faits qui pouvaient relever du code pénal, la Fondation s'est vue dans l'obligation de les dénoncer au Procureur général de la République et Canton de Genève, ce dont elle a informé le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'Etat, lesquels ont également porté plainte.

La Fiduciaire Duchosal a alors été mandatée par notre Conseil pour exécuter un audit afin de déterminer s'il n'y avait pas d'autres manquements dans la gestion du théâtre. De plus, la Fondation a dû s'assurer de l'appui de conseils et mandater un avocat, Me Soussi, pour répondre à celui que Mme Courvoisier avait choisi : Me Carlo Poncet.

La directrice artistique, cosignataire de ces contrats, a été suspendue de ses fonctions, interdite d'accès au théâtre ainsi que d'intervenir dans la gestion administrative, et ce jusqu'à la reddition du rapport de l'audit.

L'administrateur, Monsieur Duperrier, a été assisté de deux membres du bureau, désignés par notre Conseil, soit MM Jean-François Rohrbasser et Thomas Boyer. Leur intervention dans le théâtre a été effective de décembre 2009 à février 2010.

Le rapport de l'audit n'a pas révélé d'autre dysfonctionnement pouvant relever du pénal, mais a permis d'établir une liste d'observations et de critiques relatives à la gestion, portant par exemple sur le système de la billetterie, insuffisamment sécurisé. Il qualifie certains aspects de la gestion d'amateurisme et présente des recommandations, notamment en matière de SCI. En conséquence, le Conseil a mandaté la fiduciaire Duchosal afin de développer et préciser les règles de gestion.

En avril 2010, suite à ces difficultés, Monsieur Duperrier, tout comme Madame Courvoisier, sont arrivés à la conclusion qu'ils ne pouvaient plus poursuivre leur relation de travail. En définitive, Monsieur Duperrier a accepté un arrangement, que la Fondation lui a proposé, pour mettre un terme à son contrat d'engagement.

En conséquence, la FAD s'est vue contrainte de remplacer l'administrateur du théâtre Le Poche, ce qui a occasionné de nouveaux coûts, bien sûr imprévus au budget.

Durant la vacance du poste, soit d'avril à septembre 2010, le Conseil a nommé M Philippe Aegerter, ancien directeur du département des finances de la Ville de Genève qui venait de prendre sa retraite, comme administrateur *ad intérim* pour assurer la gestion financière et administrative du théâtre Le Poche.

Le 11 mai 2010 (Annexe II), le substitut du Procureur général a conclu qu'il ne lui paraissait pas opportun de mettre en œuvre une action pénale, notamment parce que les agissements de la direction du Poche n'avaient pour but que de défendre les intérêts des artistes. En outre, il a estimé de peu d'importance le trouble social que ces événements ont provoqué et a décidé de classer l'affaire.

Conséquences financières :

La situation a naturellement engendré d'importants dépassements budgétaires, tant pour l'état major que pour le théâtre Le Poche (voir états financiers).

Quoiqu'il en soit, la Fondation tient à rendre hommage au personnel qui s'est trouvé dans une situation plus que délicate, à la veille des fêtes de Noël, et qui a su faire en sorte que les fonctions minimales, mais essentielles, du théâtre continuent d'être assurées. Nous tenons une fois encore ici, à les en remercier.

C'est ainsi que le Conseil a été amené à remanier l'organisation des directions, administrative et artistique, et a procédé à une révision des cahiers des charges, transférant notamment la responsabilité des finances du théâtre ainsi que celle du personnel administratif à la nouvelle directrice administrative et financière.

Les démarches préliminaires pour repourvoir le poste de directeur-trice administratif-ve et financier-ère, ont été confiées à M. Aegerter. Sur les 45 dossiers reçus, il en a sélectionné 12. Parmi ceux-ci, le Bureau a retenu 5 candidats, qu'il a auditionnés les 24 et 31 août. Il en a ensuite désigné deux qu'il a présenté-e-s au Conseil qui, le 31 août, a porté son choix sur Mme Isabelle Collet, laquelle est entrée en fonction le 13 septembre 2010.

- Remplacement de la direction générale de la Comédie de Genève – Centre dramatique

La procédure s'est déroulée de novembre 2009 à juin 2010. Le Conseil a nommé un groupe de travail, constitué de 7 personnes, lequel s'est réuni à 18 reprises. Il a établi, avec le soutien et l'approbation du Conseil :

- l'appel d'offre,
- la liste des journaux dans lesquels l'annonce a paru (en Suisse et à l'étranger),
- le cahier des charges,
- un dossier d'information,
- un groupe d'experts,
- des critères de sélection,

Le groupe d'experts était constitué de Mme Danielle Chaperon, docteur en lettres, directrice du certificat de formation continue « dramaturgie et performance du texte » à l'Université de Lausanne, de M. Mathieu Menghini, licencié en histoire, littérature, langue française et sciences politiques, directeur du théâtre Forum Meyrin et de M. Jean Jourdeuil, traducteur de nombreux dramaturges allemands, metteur en scène, maître de conférences au département d'Études Théâtrales de l'Université de Paris X Nanterre.

Après avoir procédé à une première sélection parmi les 35 dossiers reçus, le groupe de travail en a retenu 13 qui ont été transmis au groupe d'experts, lequel s'est réuni une première fois le 12 mars. Chacun d'entre eux a alors émis un préavis sur les dossiers qui leur ont été soumis. 7 dossiers ont été retenus par le groupe de travail.

À l'issue des premières auditions, qui ont eu lieu les 29 et 30 mars, cinq candidats ont été sélectionnés et entendus pour la deuxième fois le 4 mai. Ces séances se sont déroulées en présence des experts. Suite aux discussions qui ont alors eu lieu, 3 d'entre eux ont été retenus pour être présentés au Conseil.

Le Conseil du 10 juin a reçu les 3 derniers candidats sélectionnés, en présence du groupe d'experts. C'est le 14 juin qu'il a désigné M. Hervé Loichemol, à bulletin secret, au deuxième tour, à une très large majorité, comme directeur général de la Comédie de Genève - Centre dramatique, dont l'entrée en fonction aura lieu le 1^{er} juillet 2011.

Pour permettre à M. Loichemol de préparer sa première saison, il a été conclu un contrat de travail provisoire pour une période de six mois. Le théâtre de la Comédie a mis à sa disposition un bureau, avec équipement informatique, à la rue des Voisins.

Polémique

La représentante de l'Etat au sein du groupe de travail a fait part par écrit le 15 mars de son inquiétude, jugeant que la procédure de remplacement n'était ni suffisamment transparente, ni professionnelle et trop floue.

Par courrier du 25 mars, avec l'accord du Conseiller d'Etat chargé du DIP, la représentante de l'Etat demandait au groupe de travail de reprendre deux candidatures éliminées lors de la première sélection ainsi que le 23 mars, en vue de les auditionner les 29 et 30 mars. Il est à noter que ces dossiers ont été repêchés par le groupe de travail et transmis aux experts, qui ne les avaient pas classés dans leur trio de tête. Le groupe de travail, en date du 29 mars, a émis une nouvelle fois un avis négatif sur cette demande.

Par courrier du 13 avril, la représentante de l'Etat, d'un commun accord avec le Conseiller d'Etat chargé du DIP, informait la FAD du fait que les trois représentantes du Canton se retiraient de la procédure de nomination et s'abstiendraient de prendre part au vote au moment de la désignation de la nouvelle direction de la Comédie.

La procédure de nomination a fait l'objet de rumeurs visant à jeter un certain discrédit, voire à déstabiliser la fondation, véhiculées par les médias qui ont publié des listes, parfois erronées, de candidats encore en lice, voire de candidature inventée, alors que la Fondation n'a jamais communiqué un seul nom. S'en sont suivies diverses interventions médiatiques de personnalités déclarant notamment que les candidatures étrangères avaient été écartées, alors que parmi les 5 dossiers restant, seuls deux étaient suisses.

Dès lors, la FAD a été amenée à sortir de sa réserve et à organiser une conférence de presse (Annexe III), laquelle a été tenue le 3 mai, pour rétablir les faits.

Cette situation inhabituelle a provoqué un certain retard dans la rédaction des procès-verbaux, et a imposé à la fondation d'engager temporairement une procès-verbaliste.

D) *Immobilier*

- Le Conseil du 21 septembre 2009 a accepté la location d'un espace bureau, pour le Théâtre de la Comédie, à la rue des Voisins.
- Nouvelle Comédie : le jury, dans lequel le président a siégé, ayant pour mandat de désigner le projet architectural, s'est réuni les 7 et 8 octobre. Il a choisi la société Fres architectes.

Les représentants de l'Association pour une Nouvelle Comédie sont venus présenter au Conseil le projet lauréat lors de sa séance du 14 décembre.

Les Conseils du 25 janvier et du 22 mars 2010 ont désigné d'une part le président pour le représenter au sein du groupe de pilotage, constitué par le département des constructions de la Ville de Genève pour superviser l'avancement global des travaux, et d'autre part MM. Laurent et Castanier, ensuite rejoints par M Loichemol, pour représenter les utilisateurs au sein du groupe opérationnel, lequel a pour tâche de se consacrer au suivi sur le terrain.

- Travaux de sécurité au théâtre de la Comédie : afin de garantir une meilleure fiabilité à l'équipe technique, le département des constructions a autorisé l'installation d'une passerelle latérale à la scène.

4. Quelques chiffres

État-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixés, et ce dans le cadre des orientations définies par les autorités subventionnantes (Ville/Etat).

En cette année particulière, son attention a été, plus que jamais, portée tout particulièrement sur la maîtrise des coûts de son fonctionnement.

Information

La FAD a essentiellement pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décision. Autant qu'il soit possible de l'évaluer, ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires dans des délais satisfaisants.

La Fondation a adressé environ 2500 courriers, fax et courriels.

Evolution du nombre de séances du Conseil et du Bureau

	Bureau	Conseil
Saison 2006-2007	9	6
Saison 2007-2008	10	8
Saison 2008-2009	10	6
Saison 2009-2010	20	16

Collaborateurs de l'État-Major

M. Triboulet, conseiller financier de la fondation, a participé à 8 séances du Conseil et à 12 du Bureau.

Depuis mars 2010, c'est la fiduciaire Duchosal qui effectue la vérification de notre comptabilité.

M. Franco Luvisotto, expert-comptable diplômé, ainsi que son équipe de révision ont consacré 10 jours dans les locaux du théâtre de la Comédie, 6 jours dans ceux du Poche et 2 jours pour l'état-major, ainsi que 3 jours pour la finalisation du dossier, afin de nous rendre son rapport le 9 novembre 2010.

Le salaire de Mme Sagace, assistante administrative à 80%, est régulièrement adapté au coût de la vie et une gratification équivalente à un 13^{ème} salaire lui est versée en juin.

Les mêmes mécanismes salariaux sont appliqués pour la personne en charge du nettoyage du bureau de la Fondation

Quelques indicateurs dans le cadre du développement durable

- Les déchets produits sont triés : on peut les évaluer à environ 800 litres de papier, et quelques détritres divers.
- Transport : 2 cartes de bus à 50 francs
- Equipement utilisé :
 - Imprimante Hewlett-Packard (couleur) : 1 cartouche couleur et 1 noir et blanc envoyées au recyclage chez le fabricant.
 - PC Hewlett-Packard
 - Fax Canon

Le coût des appareils comprend la taxe éco de recyclage.

	Comptes saison 2006-2007	Comptes saison 2007-2008	Comptes saison 2008-2009	Budget saison 2009-200	Comptes saison 2009-2010	Différence
<i>Administration</i>						
Fournitures de Bureau	12'485.00	9'202.70	10'163.06	12'000.00	10'557.51	1'442.49
Frais de personnel (y compris charges sociales)	94'551.00	86'813.64	93'876.90	92'600.00	100'718.00	-8'118.00
Frais de locaux	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	0
Divers et imprévus	-	-	1'483.10	1'000.00	1'986.35	-986.35
<i>Sous-total</i>	<i>111'836.00</i>	<i>100'816.34</i>	<i>110'323.06</i>	<i>110'400.00</i>	<i>118'061.86</i>	<i>7'611.86</i>
<i>Autres</i>						
Honoraires fiduciaire	26'102.00	29'052.00	25'798.40	27'000.00	34'596.00	-7'596.00
Honoraires révision	7'532.00	7'532.00	8'585.10	10'000.00	21'585.00	-11'585.00
Honoraires étude/transition	1'849.00	-	-	2'600.00	19'181.00	-16'581.00
Jetons de présence et indemnité présidence	52'200.00	39'100.00	28'900.00	75'000.00	37'534.00	37'466.00
Charges sociales s/jetons	4'671.00	148.75	-1'875.20	6'000.00	3'437.03	2'562.97
Frais de réception	2'963.00	3'507.15	3'236.40	4'000.00	3'208.70	791.30
Frais de banque	647.00	-	-			
Amortissement	1'570.00	-	-			
<i>Sous-total</i>	<i>97'534.00</i>	<i>79'339.90</i>	<i>64'644.70</i>	<i>124'600.00</i>	<i>119'541.73</i>	<i>5'058.27</i>
Totaux	209'370.00	180'156.24	174'967.76	235'000	237'603.59	

5. Rappel succinct de l'activité des théâtres

Théâtre de la Comédie de Genève – Centre dramatique.

Avec 9 spectacles et 4 événements hors abonnement, auxquels s'ajoutent brunches, lectures, expositions et débats), le théâtre de la Comédie a accueilli 34'313 spectateurs (soit 414 de plus que la saison précédente).

Ses comptes font apparaître un montant total de recettes (abonnements et billetterie) de 548'543 francs (sans les subventions du Département de la culture et du Département de l'instruction publique) et un boni global de 192'324 francs.

Le Poche Genève, Théâtre en Vieille-Ville

Le théâtre de Poche a présenté 9 spectacles en tout durant la saison 2009-2010, 6 spectacles à l'abonnement et 3 hors abonnement : 6 créations, 2 accueils + 1 reprise. Ainsi que les 7 événements suivants : 4 apéros d'auteurs, 1 voyage du public, 1 journée de lectures, 2 concerts.

Le théâtre a accueilli 20'383 spectateurs, (168 de moins que la saison précédente) représentant un taux de fréquentation de 90.57% (au lieu de 93% la saison précédente) pour les spectacles à l'abonnement.

Ses comptes font apparaître un montant total de recettes (billetterie + abonnements) de CHF 374'725.

Le déficit global s'élève à CHF 85'521 malgré un effort particulier réalisé dans la vente de spectacles : CHF 124'850.-, les apports de coproductions : CHF 268'360 ainsi que l'échange de public pour CHF 18'170.

Ce déficit est essentiellement lié au flottement à l'administration durant la période qui s'étend de mi-octobre 2009 à mi-mars 2010, soit environ 6 mois.

Fondation d'Art Dramatique		Analyse des risques				Genève	
Société		Probabilité de survenance		Gravité si survenance			
		faible	forte	faible	forte		
Risques identifiés		n/a					
Risques généraux							
Risques liés à l'environnement? (pollution par l'entreprise)		x	x	x	x	décision des autorités subventionnantes, non renouvellement de la convention	
Risques politiques? (risques de marchés)							
Risques liés à la transgression de dispositions légales?		x	x	x	x	voir SCI de Comédie et Poche signature collective à deux	
Risques liés à l'éventualité d'un engagement important par une seule personne? (mode de signature etc.)		x	x	x	x		
Risques de vols dans l'entreprise? (marchandises et équipements)		x	x	x	x		
Risques de confidentialité? (secret des affaires, de production, propriété intellectuelle, etc.)		x	x	x	x		
Ressources humaines							
Risques liés à des personnes "clés"?		x	x	x	x	remplacement non-assuré de la direction artistique	
Risques liés à la sécurité (physique) du personnel? (mesures)		x	x	x	x	voir rapport OCIRT de septembre 2008 pour la Comédie. Cas échéant prise en charge des conséquences financières par la Ville de Genève	
Couverture d'assurances							
Les couvertures sont-elles adaptées aux montants/risques?		x	x	x	x	reexamen tous les 4 ans	

Date de l'analyse:

Signature de la Comédie

Signature du Poche

Signature de la FAD

21.9.2009



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Pouvoir Judiciaire
Ministère public

Annexe II

Ministère public
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3565
1211 Genève 3

N^oréf. : RMA/cbs
(à rappeler s.v.p.)
V^oréf. :

Recommandé / AR

Conseil Administratif de la Ville de
Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Fondation d'art dramatique de Genève
Rue du Vieux Collège 3
Case postale 3206
1211 Genève 3

Service cantonal de la Culture
DIP-SCC
Case postale 3925
1211 Genève 3

Genève, le 11 mai 2010

**P/18987/2009 (jointes P/19200/2009 et P/20107/2009) dénonciations des
26 novembre 2009, 1^{er} et 4 décembre 2009**

Madame, Monsieur,

Je vous informe être en charge de la procédure citée en marge suite aux dénonciations que vous m'avez faites parvenir en raison de disfonctionnement survenus au sein du Théâtre de Poche.

En substance, il était demandé au Ministère public de vérifier si les attestations de gains intermédiaires non conformes aux contrats de travail et destinées à l'assurance chômage révélaient des faits susceptibles de constituer une infraction pénale.

Après avoir mené une enquête préliminaire, un rapport m'est parvenu le 25 janvier 2010.

Sur les huit cas "d'intermittents" examinés, seuls deux ont présenté des irrégularités susceptibles de faire l'objet de poursuite pénale (cas David GOBET et Raoul TEUSCHER).

En revanche, tous les autres cas examinés (Julia BATINOVA, Fabienne GUELPA, Pierre DUBAY, Philippe MATHEY, Marie-Aude GUINARD et Fabien BAILLIF) ne justifient pas à mon sens la mise en route de l'action pénale étant donné que dans ces cas, la différence entre les contrats de travail et les attestations à l'attention de la Caisse de chômage avait uniquement pour but d'optimiser les indemnités chômage perçues par "les intermittents" concernés.

En revanche, pour les cas évoqués de David GOBET et de Raoul TEUSCHER, il apparaît que la Caisse de chômage n'a pas été informée de la totalité des gains intermédiaires perçus par ces artistes.

Concernant David GOBET, ce dernier a dissimulé une semaine de salaire du mois de juillet 2009, soit CHF 1'340.-, alors que Raoul TEUSCHER a omis de déclarer également une semaine de salaire du mois de juillet 2009, soit CHF 1'600.-.

Interrogé à ce propos, M. BUSSLINGER reconnaît que pour ces deux cas il a été "un peu plus loin" que pour les autres cas, à savoir non seulement il ne s'est pas contenté d'adapter les dates relatives à la période d'engagement afin de ne pas "pénaliser" le travailleur pour la perception de ses allocations de chômage, mais admet avoir tout simplement oublié de répercuter dans le contrat soumis à la Caisse de chômage une semaine de cachet.

Il précise avoir agi de la sorte dans l'unique intérêt de l'artiste afin qu'il ne soit pas trop pénalisé financièrement.

En l'occurrence, ce comportement peut justifier la mise en œuvre de l'action pénale et l'audition des artistes concernés, toutefois la poursuite ne me paraît pas socialement opportune compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire.

Par ailleurs, le trouble social me paraît de peu d'importance.

Quant à Mme COURVOISIER, elle s'est contentée de contresigner les contrats qui lui étaient soumis.

Compte tenu du principe d'opportunité qui permet de tenir compte des circonstances particulières étrangères au droit pénal, je décide de classer la présente procédure en opportunité.

La présente vaut notification de cette décision de classement contre laquelle vous pouvez recourir, conformément à l'article 192 CPPG, par le dépôt de conclusions motivées au greffe de la Chambre d'accusation dans les dix jours dès réception de la présente, votre attention étant attirée sur le fait qu'en cas de rejet du recours, il peut être perçu des frais comprenant un émoulement pouvant aller jusqu'à CHF 1'000.-.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur général

Marco BOSSIER, Substitut



**Fondation d'art dramatique
de Genève**

**Conférence de presse
Lundi 3 mai 2010, à 14h30, restaurant des Philosophes**

**Lorsqu'un Conseiller d'Etat confond le fonctionnement
démocratique d'une fondation avec un service de l'Etat à ses ordres**

Si la FAD souhaite sortir de sa réserve, dans le cadre de la procédure de nomination d'une nouvelle direction à la tête de la Comédie, c'est notamment:

- Qu'aujourd'hui il y a nécessité de rétablir la vérité suite aux rumeurs qui courent depuis un certains temps et qui sont véhiculées par les médias, dans le but de jeter un discrédit et de déstabiliser notre institution (dont on ignore l'objectif), de rassurer les candidat-e-s qui ont fait un travail important en postulant et qui méritent un traitement respectueux ;
- Suite à l'interview de M. Beer parue dans Genèvehebdo mercredi 28 avril.
- Parce qu'elle est libre de communiquer lorsqu'elle le souhaite.
- Le Conseil salue l'excellent travail du groupe de travail et veut faire savoir qu'il ne lui fait aucun reproche. Une seule personne conteste la procédure et accuse.

C'est en effet la première fois dans l'histoire de la FAD qu'un responsable politique intervient ainsi dans les activités de la Fondation sans avoir pris la peine de venir s'adresser directement au Conseil.

Il reproche notamment à la FAD la lourdeur de sa structure, 15 membres, de l'incompétence, de la lenteur et bien d'autres différentes choses sur lesquelles nous reviendrons.

La FAD est une fondation de droit public composée de 15 personnes

Structure

Bureau

composé de 6 membres :

M. Bernard Paillard, président
M. Georges Queloz, vice-président
M. Thomas Boyer, secrétaire
M. Jean-François Rohrbasser représentant de M. Patrice Mugny
Mme Brigitte Mantilleri
M. Daniel Wolf

Conseil

composé de 15 membres :

M. Bernard Paillard, président, désigné par le Conseil municipal (AdGM).
M. Georges Queloz, vice-président, désigné par le Conseil municipal (L),
M. Thomas Boyer, secrétaire, désigné par le Conseil municipal (R)
M. Patrice Mugny, délégué de l'autorité de surveillance,
M. Jean-François Rohrbasser, nommé par le Conseil administratif,
Mme Virginie Keller, nommée par le Conseil administratif,
Mme Joëlle Comé, nommée par le Conseil d'Etat,
Mme Brigitte Mantilleri, nommée par le Conseil d'Etat
Mme Chantal Andenmatten, nommée par le Conseil d'Etat
M. Sophie Tochon, désignée par le Conseil municipal (PDC)
M. Pierre Losio, désigné par le Conseil municipal (Ve)
M. Soli Pardo, désigné par le Conseil municipal (UDC)
Mme Françoise Dupraz, désignée par le Conseil municipal (S),
M. Vincent Babel, délégué par le SSRS,
M. Daniel Wolf, délégué par le SSRS,

Le groupe de travail

*(chargé d'étudier les dossiers des candidats à la nouvelle direction de la Comédie)
Composée de 8 membres.*

M. Bernard Paillard
M. Georges Queloz
M. Thomas Boyer
M. Jean-François Rohrbasser
Mme Joëlle Comé
Mme Françoise Dupraz
M. Vincent Babel
M. Daniel Wolf

Soit : 1 représentant de la Ville
1 représentante de l'Etat
2 représentants de la profession
4 représentants de la politique

La diversité de sa composition assure l'impossibilité du « copinage » dont elle est entre autres mensongèrement accusée.

Le Conseil comprend des professionnels et des non professionnels, des représentants des autorités cantonales et municipales ainsi que des représentants politiques de tous bords de la Ville de Genève, (Conseil municipal subventionnant majoritairement).

Il n'y a pas de règlement de procédure, le groupe de travail s'organise et établit les règles selon le principe de la démocratie.

Fonctionnement

Déroulement de la procédure

Le Conseil de fondation nomme un groupe de travail, chargée d'étudier les dossiers de candidatures et lui laisse entière compétence pour s'organiser. Il demande à ce groupe de s'entourer de 3 experts (1 local, 1 régional, 1 international) pour consultation seulement mais n'auront en aucun cas le droit de vote. Le groupe de travail devra soumettre au Conseil 2 ou 3 candidats au moins.

Travail du groupe de travail

Le groupe de travail rédige une annonce de mise au concours dans la presse, la représentante de l'Etat demande et obtient que cette annonce comporte des exigences, « critères » en d'autres termes : nous demandons, nous offrons, avec délai d'inscription.

(Voir annonce en annexe)

Elle décide de faire paraître cette annonce dans la presse locale, régionale, internationale et professionnelle, à savoir:

- La Tribune de Genève
- Le Temps
- La NZZ
- Le Monde
- le Soir
- Trocthéâtre (site canadien)
- Artos

Le groupe de travail établit un dossier qui sera remis aux candidats qui postuleront

- Présentation de la Comédie
- Cahier des charges
- Conditions
- Informations (budget, projet nouvelle Comédie) etc.

Les membres du groupe de travail proposent des noms et constituent une liste composée de 23 experts potentiels, professionnels, de personnalités reconnues, une locale, une régionale et une internationale et se soucient d'un équilibre homme/femme.

C'est sur ces critères que les experts ont été désignés à la majorité.

Il s'agit de :

M. Jean Jourdeuil metteur en scène français (international)

Mme Danielle Chaperon, de l'université de Lausanne (régionale)

M. Mathieu Menghini directeur du Forum de Meyrin (local)

Le délai de postulation échu, les membres du groupe de travail sont chargés d'aller consulter les dossiers de 35 candidats ayant postulé, de faire une

première sélection sur la base des critères (annonce et cahier des charges) mais aussi qualité du dossier ou CV, etc.

Ainsi 22 dossiers n'entrent pas en ligne de compte.

14 dossiers sont soumis aux experts dont 3 dans un deuxième temps, les 3 sur le seul avis de la représentante du Conseil d'Etat qui jugeait inopportun qu'ils ne soient pas vus par les experts et, par souci d'équité, un autre dossier qui a été alors reconsidéré par le groupe de travail.

Les Experts rendent leur verdict et font 4 catégories de candidats. Ils sont unanimes sur 3 noms en catégorie de première importance, un expert classe un quatrième nom dans cette catégorie, puis 3 noms en deuxième importance.

La groupe de travail respecte les préavis des experts.

7 dossiers sur 14 n'ont ensuite pas été retenus, les 7 autres font l'objet d'une première audition.

Le 22 mars, suite à l'intervention de la représentante du Conseil d'Etat, le groupe de travail accepte de repêcher une nouvelle fois 4 dossiers (dont les deux en question).

S'ensuit un deuxième vote, le 23 mars (1 voix pour les dossiers proposés par la représentante du Conseil d'Etat)

Suite à sa lettre du 25 mars, la représentante du Conseil d'Etat, lors de la réunion du groupe de travail du 29 mars, resoumet les candidatures au vote : le groupe en question, par 6 non et 2 abstentions, refuse d'entrer en matière et d'aller à l'encontre du vote du Conseil,

Le groupe de travail décide d'auditionner les candidats sans la présence des experts pour avoir une appréciation indépendante, sans influences, et d'autant plus que pour des raisons d'agenda, ce n'est pas possible. En revanche la présence des experts est non seulement souhaitée, mais indispensable et décidée à l'unanimité.

A la suite de la première audition des 7 candidats retenus, le groupe de travail émet une nouvelle série de critères plus pointus et, sur cette base, une discussion est engagée et elle écarte, lors d'une deuxième audition, 2 candidats.

Une série de questions d'ordre général qui seront posées aux candidats restants est établie et leur est adressée par écrit afin qu'ils puissent se préparer à y répondre.

Une série de questions particulières à chaque candidat a été préparée.

Les experts ont connaissance des questions que l'on posera. Une séance de travail est organisée avec les experts pour régler les détails de ces entretiens, avant ceux-ci. Cette deuxième série d'entretiens aura lieu début mai.

La polémique

Le refus de prolonger une deuxième fois le mandat de la directrice de la Comédie, par le Conseil, intervenu le 14 décembre 2009 par 11 voix (sur 13), suivi quelques jours après d'une intervention du Conseiller d'Etat dans les médias, a été le début d'une série d'interventions qui nous contraignent à des rectifications.

Dans la même période, plusieurs candidat-e-s interviennent dans les médias, la presse publie des listes, parfois fausses, de candidat-e-s.

Les reproches

Incompétence, amateurisme, perte de maîtrise, irrespect des procédures, absence de critère, copinage, irrespectueux envers les candidats, etc.

Surreprésentation syndicale

Une « Surreprésentation syndicale » a été reprochée : deux représentants du syndicat, dont le professionnalisme ne peut être mis en doute, font partie de ce groupe, composé de 8 personnes.

Sur les trois représentantes de l'Etat, une seule candidate s'est présentée à la nomination de ce Groupe.

Outre qu'il pourrait sembler relativement surprenant qu'un Conseiller d'Etat ancien syndicaliste stigmatise une prétendue surreprésentation syndicale, il est à relever que les représentants du SSRS sont certes choisis par leur syndicat comme membres de la FAD, mais que c'est en tant que membres du Conseil qu'ils se sont proposés pour faire partie du groupe de travail.

Experts et critères

La FAD, qui a fonctionné depuis 30 ans et qui a nommé Mmes Paschoud, Bisang et Courvoisier ainsi que MM. Stratz, Besson et Morand, de manière bien moins « professionnelle », a décidé pour la première fois de nommer et consulter 3 experts.

Le processus de nomination des experts terminé, la représentante du Conseil d'Etat a contesté leur choix, argumentant qu'il aurait été préférable que l'expert international fût plutôt belge que français et qu'il aurait été finalement plus pertinent qu'il n'y eut pas d'expert local.

Les critères ont été discutés une première fois pendant la rédaction de l'annonce et de la note (notamment avec l'apport positif de la représentante du Conseil d'Etat). Ces critères ont évolué au cours de la procédure, notamment en fonction des apports des experts.

Tout au long de ces discussions, la représentante du Conseil d'Etat a insisté pour auditionner deux candidats dont les dossiers ont été refusés par sept membres sur huit du groupe de travail ainsi que par les (sauf par la représentante du Conseil d'Etat).

Aspects politiques

La question se pose de savoir, aujourd'hui, si le Conseiller d'Etat ne cherche pas à apparaître comme le seul arbitre légitime de la politique culturelle. Si c'est bien le cas, il a besoin pour cela de dénigrer une Fondation où siège un membre par parti représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève, lequel la finance à hauteur de 70%, contre 30% pour l'Etat. Relevons que, paradoxalement, dans l'article publié dans Genèvehebdo le 28 avril, le Conseiller d'Etat déclare que la gestion de la Fondation n'est pas de sa compétence.

Par ailleurs, et pour ajouter à la confusion, cette tentative de déstabilisation peut lui servir également à préparer le terrain pour redéfinir la FAD, ce qui est une toute autre question, récurrente.

Il faut rappeler deux considérations à ce sujet :

1. Le Conseil d'Etat souhaite redimensionner la FAD, mais il faut rappeler que le Conseil municipal de la Ville de Genève a déjà étudié cette question et l'a rejetée. En outre, une votation populaire, relativement comparable, a eu lieu au niveau cantonal au sujet des établissements de droit publics (SIG, TPG et Aéroport), proposition qui a été rejetée par le peuple.
2. Il est question depuis plusieurs années de rattacher d'autres théâtres à la Fondation. Question qui mérite, en soit, d'être étudiée.

Il faut aussi rappeler que les Statuts de la FAD sont adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil, lesquels ont été revus il y a quelques mois seulement, mais sans que personne ne fasse de proposition pour les réformer !

Médias

Rumeurs, fausses informations

En parallèle, la directrice de la Comédie intervient plusieurs fois dans les médias pour critiquer son employeur, ceci après avoir demandé une 3ème prolongation de son mandat.

A son tour, le Conseiller d'Etat fait des interventions dans les médias, mais sans jamais demander à être reçu par la FAD.

Afin de préserver l'échéancier et la sérénité de ses procédures, la FAD informe les médias par un communiqué de presse qu'elle ne s'exprimera plus dans le cadre de la sélection, et ce, par devoir de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des candidats. La Fondation tient à préciser qu'elle n'a révélé l'identité d'aucun d'entre eux.

Mais de nouvelles interventions médiatiques du Conseiller d'Etat surviennent. Il est dit notamment que : "la FAD aurait écarté les candidatures étrangères", ce qui est totalement faux. Aujourd'hui, sur les 5 derniers candidats retenus, trois sont étrangers.

C'est alors qu'une fausse candidature fait l'objet d'un article de La Tribune de Genève, le 8 avril. M. Rau, metteur en scène, aurait été sollicité par des membres de la FAD pour déposer sa candidature.

M. Rau dément formellement avoir fait acte de candidature à la direction de la Comédie de Genève, il affirme l'avoir clairement dit à la journaliste. Il pense que la parution de cet article est un fait grave, et que cela nuit aux autres artistes qui ont fait acte de candidature.

La Fondation, pour sa part, confirme ne pas avoir reçu de dossier de candidature de la part de M Rau.

Le 23 avril la FAD a souhaité répondre par un communiqué payant, cosigné avec M. Rau, afin de rétablir la vérité sur la fausse candidature annoncée par La Tribune de Genève. La rédaction en chef de La Tribune de Genève le considérant comme « litigieux », refuse de le publier.

Le 27 mai, à sa demande, une délégation de la FAD rencontre des représentants de la Tribune de Genève afin de connaître la source qui a motivé l'article annonçant cette candidature. Aucun élément probant ne lui est fourni.

Par ailleurs, Monsieur Beer a rencontré M. Mugny le 24 mars afin d'annoncer qu'il demande un repêchage de deux candidats. M. Mugny répond qu'il ne s'opposera pas à la demande du Canton mais que la procédure en cours lui convient ; il rappelle par lettre du 26 mars 2010 à la FAD, que la question ne peut être tranchée que par le Conseil.

Par courrier du 13 avril, l'Etat annonce qu'il se retire de la procédure de nomination (mais pas de la FAD) et qu'il ne remet pas en question le calendrier ni la qualité des candidats choisis.

Lors de la séance du Conseil de la FAD du 26 avril aucune représentante du Canton n'est présente (maladie, indisponibilité, etc. ?).

Enfin, dernière intervention médiatique du Conseiller d'Etat dans Genèvehebdo du 28 mars 2010, qui accuse la FAD "d'arbitraire et de copinage".

Nous concluons avec ces questions:

Que cherche le Conseiller d'Etat?

Pourquoi est-il si urgent de remettre la gouvernance de la FAD en question?

Pourquoi n'a-t-il rien proposé lors des dernières modifications statutaires votées par le Conseil Municipal et par le Grand Conseil, modifications, rappelons-le, qui étaient demandées par le Canton afin de faire disparaître la règle de financement des 30% pour le canton et de 70% pour la ville de Genève.

Pourquoi M. Beer voulait-il prolonger le contrat de Madame Bisang alors que cela est contraire à ce qui avait été décidé par le Conseil lors de la deuxième prolongation? La directrice générale du théâtre de la Comédie avait effectué 3 mandats, soit 10 ans. Le Conseil a choisi de prolonger de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2011, mais lui a clairement précisé qu'il ne le serait pas au-delà.

Pourquoi M. Beer demande-t-il à ses représentantes de se retirer de la procédure de nomination? Est-ce pour la désavouer fin juin et intervenir ensuite comme un *Deus ex machina*?

Veut-il, contrairement à ce qui est officiellement déclaré, affaiblir la Comédie et son magnifique projet de Nouvelle Comédie?

La FAD invite le Conseiller d'Etat à revoir sa position et à bien vouloir venir s'exprimer lors de la prochaine séance du Conseil.

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
CONTRÔLE FINANCIER

No. 06 / 2012



**RAPPORT D'AUDIT DE LA
FONDATION D'ART DRAMATIQUE**

Exercice 2009/2010

Genève, le 20 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1 INTRODUCTION.....	4
2 DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA FONDATION.....	4
3 OBJECTIFS DU CONTRÔLE.....	5
4 TRAVAUX EFFECTUÉS.....	5
4.1 Fondation (comptes combinés).....	5
4.2 Etat-major et théâtres (Comédie et Poche).....	5
5 CONSTATATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS.....	6
5.1 Présentation des comptes publiés.....	6
5.2 Présentation au passif du bilan.....	6
5.3 Fonds de réserve.....	6
6 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THÉÂTRE DE LA COMÉDIE DE GENÈVE.....	7
6.1 Validation des factures fournisseurs.....	7
6.2 Contrôle de la caisse.....	7
6.2.1 Caisse de la comptabilité.....	7
6.2.2 Caisse de la billetterie.....	7
6.2.3 Compte postal.....	8
6.3 Inventaire des immobilisations.....	8
6.4 Comptabilité.....	8
6.4.1 Compte No 12100 "Produits à recevoir".....	8
6.4.2 Compte No 12310 "Rodrigue c/c".....	8
6.4.3 Evaluation et comptabilisation des investissements.....	9
6.4.3.1 Ecart entre les demandes d'investissement et les dépenses réelles...9	
6.4.3.2 Comptabilisation d'objets inclus dans une demande d'investissement 9	
6.4.3.3 Prestations de services activées.....	9
6.4.3.4 Amortissement.....	9
6.4.4 Salaires et charges sociales.....	10
6.4.5 TVA.....	10
6.4.5.1 Application des taux de TVA.....	10
6.4.5.2 Base imposable à la TVA.....	10
6.4.6 Impôt à la source.....	10
6.4.7 Réconciliation du chiffre d'affaires.....	11
6.4.8 Stock de livres.....	11
6.4.9 Vérification de l'exactitude de la comptabilisation des charges.....	11

7	CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THÉÂTRE	
	"LE POCHE"	12
7.1	Système de contrôle interne	12
7.1.1	Processus de gestion et de contrôle de la caisse.....	12
7.1.1.1	Gestion de la caisse.....	12
7.1.1.2	Inventaire de caisse	12
7.1.2	Inventaire des immobilisations.....	13
7.1.3	Processus de suivi des recettes de billetterie	13
7.1.3.1	Décompte de billetterie	13
7.1.3.2	Intégralité des recettes.....	13
7.2	Comptabilité	13
7.2.1	Compte No 2000.10 "Fournisseurs 2009/2010"	13
7.2.2	Provision pour litiges.....	13
8	CONCLUSION	14

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 6 al. 2 des statuts de la Fondation d'art dramatique, nous avons effectué un examen complémentaire au mandat de confié à l'organe de révision de la Fondation. Notre vérification a eu pour but d'obtenir une assurance supplémentaire quant à l'utilisation conforme de la subvention versée par la Ville et l'Etat de Genève ainsi qu'à l'exactitude et la régularité des comptes annuels présentés par la Fondation.

Les comptes annuels et la comptabilité de l'exercice 2009/2010 ont servi de base à nos vérifications. Le résultat de nos travaux fait l'objet du présent rapport qui est destiné :

- au Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- à la Commission des finances du Conseil municipal,
- au Conseil de Fondation,
- à l'Inspection cantonale des finances,
- au Service cantonal de surveillance des fondations.

2 DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA FONDATION

La Fondation d'art dramatique est une fondation de droit public régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son but est libellé comme suit :

"D'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique. Le Conseil administratif de la Ville de Genève peut confier à la Fondation d'autres missions et activités, occasionnelles ou permanentes, dans le domaine du spectacle. La Fondation poursuit des fins artistiques et culturelles. Elle respecte et garantit la liberté artistique. Elle vise à faciliter l'accès du plus large public à des spectacles de qualité".

Le Conseil de Fondation est l'organe supérieur de la Fondation. Les compétences des membres du Conseil de fondation ont fait l'objet d'une définition dans son règlement.

Conformément à l'article 21 des statuts de la Fondation, les comptes 2009/2010 ont été révisés par la fiduciaire Duchosal Révision et Fiscalité S.A de Genève.

Dans son rapport, daté du 10 décembre 2010, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes sans réserve. Il contient toutefois une remarque tempérant l'existence d'un système de contrôle interne au sens de la Norme d'Audit Suisse No 890.

Le déficit de l'exercice 2009/2010 s'élève à Fr. 206'807.-, L'excédent de l'exercice 2008/2009 s'élevait à Fr. 173'764.-.

3 OBJECTIFS DU CONTRÔLE

- S'assurer que la Fondation exerce son activité, conformément au but pour lequel elle a été constituée, à la loi, à ses statuts et à son règlement interne.
- S'assurer que les procédures opérationnelles et administratives appliquées par la Fondation sont d'une part, conformes aux dispositions légales et réglementaire et d'autre part, que le système de contrôle interne garantit une sécurité suffisante dans le déroulement de ses activités, notamment en ce qui concerne la régularité du processus d'engagement des dépenses de fonctionnement et du suivi budgétaire de celles-ci.
- S'assurer, par des tests de cheminement, que les procédures opérationnelles et administratives sont systématiquement suivies et par voie de conséquence, que la comptabilité de la Fondation est à jour et qu'elle est correctement tenue.
- S'assurer, par des travaux complémentaires à ceux réalisés par l'organe statutaire de révision, que la comptabilité et les comptes annuels sont exacts et reflètent la réalité.

4 TRAVAUX EFFECTUÉS

4.1 Fondation (comptes combinés)

- Vérification de la conformité de la présentation des comptes annuels de l'exercice 2009/2010 (y compris l'annexe aux états financiers) par rapport aux normes de présentation en vigueur ainsi que leur correspondance avec la comptabilité de la Fondation.
- Vérification de la correspondance entre les budgets votés et comptes publiés.
- Vérification du respect des dispositions du règlement du fonds de réserve.
- Vérification de la correspondance des écritures comptabilisées dans les comptes courants respectifs de la Ville de Genève et de la Fondation.

4.2 Etat-major et théâtres (Comédie et Poche)

- Vérification des différentes procédures opérationnelles et administratives significatives sur la base d'une part, des divers entretiens que nous avons eus avec la Direction et les collaborateurs de la Fondation et d'autre part, sur la base des différents documents, statuts, règlements et manuel de contrôle interne qui nous ont été remis.
- Vérification que les états financiers de l'exercice 2009/2010 de la Fondation correspondent avec les comptabilités des 3 entités contrôlées.

- Vérification de l'exactitude des déclarations sociales relatives aux salaires de l'exercice 2009/2010 et de la comptabilisation correcte des salaires et charges sociales.
- Vérification par sondage de la validité des justificatifs comptabilisés et de l'exactitude de leur comptabilisation.

5 CONSTATATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

5.1 Présentation des comptes publiés

Nous avons analysé le contenu et la présentation des comptes annuels en fonction des directives du Département de l'instruction publique sur les états financiers des institutions subventionnées, datées du mois de janvier 2008, d'une part et en fonction de la convention de subventionnement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, d'autre-part.

5.2 Présentation au passif du bilan

Nous relevons que les postes "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance - Ville" et "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance - Etat" sont présentés dans le groupe "Fonds non affectés" du passif. Nous considérons qu'il s'agit de créances dues à des tiers, devant figurer dans le groupe "Exigibles".

5.3 Fonds de réserve

Nous relevons que le point No 13 de l'annexe aux comptes annuels de l'exercice 2009/2010 évalue le fonds de réserve statutaire à Fr. 950'713.-. Or, le règlement du fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève précise à l'article 2 que le fonds de réserve est alimenté par l'excédent de l'exercice. En conséquence, nous considérons que la totalité des fonds affectés figurant au bilan, à l'exception des fonds "Julius Baer" et "Donation Poche", constituent également le fonds de réserve tel que le définit le règlement.

Nous relevons toutefois que le total de ces réserves s'élève à Fr. 1'337'667.- au 30 juin 2010 (Fr. 1'818'477.- au 30 juin 2009) et qu'il est inférieur au montant maximum de 18% des subventions perçues dans l'exercice, soit Fr. 1'364'670.-. En conséquence, nous considérons les dispositions de l'article 4 du règlement du fonds de réserve sont respectées.

6 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THÉÂTRE DE LA COMÉDIE DE GENÈVE

Nous formulons ci-après nos constatations et recommandations sur l'analyse et le test des procédures mis en place au théâtre de la Comédie. Les points ci-après font référence au manuel de contrôle interne de la Fondation datant du 28 février 2006.

6.1 Validation des factures fournisseurs

L'article 9.2.4 "Les débiteurs et fournisseurs" indique que "toutes les factures sont signées par le directeur financier en même temps que la demande de paiement."

Nous relevons que les factures fournisseurs ne comportent pas systématiquement la signature autorisant le paiement par le Directeur financier et administratif autorisant le paiement.

Nous rappelons que la signature de la Direction administrative et financière atteste que le contrôle des factures fournisseurs a effectivement été effectué (conformité des prix, des marchandises ou prestations, etc.) et que ces dernières peuvent être payées.

6.2 Contrôle de la caisse

6.2.1 Caisse de la comptabilité

La gestion de la caisse de la comptabilité (désignée sous "petite caisse" dans le manuel du contrôle interne) est assurée uniquement par la comptable, laquelle comptabilise les écritures y relatives. Elle procède également à des inventaires de caisse.

Nous relevons que l'inventaire de caisse daté du 28 juin 2010 présente un avoir en caisse de Fr. 11'804.30 alors qu'en comptabilité le solde est de Fr. 11'995.40 à cette date.

Nous recommandons que la Direction administrative et financière effectue périodiquement des contrôles de caisse (inventaire), et vise le livre de caisse (ou un extrait de compte) afin d'en attester l'exactitude, notamment en fin d'exercice.

6.2.2 Caisse de la billetterie

L'article 9.3.3. "Vente des billets" du manuel de contrôle interne mentionne que : "chaque mois, la Direction fait un contrôle de caisse (vente de caisse et fonds de caisse)".

Nous constatons que ces contrôles physiques de caisse sont assurés uniquement par le responsable de la billetterie.

6.2.3 Compte postal

Nous relevons que la comptable bénéficie de la signature individuelle sur le compte CCP 10-745781-2.

Afin de limiter le risque de prélèvement non autorisé sur ce compte, nous recommandons que la Direction administrative et financière procède régulièrement à des contrôles du mouvement de ce compte.

6.3 Inventaire des immobilisations

L'article 5.4 "Inventaire " précise que dans le cadre du recensement des moyens mis à disposition de l'entité, les directions des théâtres disposent d'inventaires du matériel technique, des costumes et du matériel informatique

Afin que le système de contrôle interne relatif à la gestion du matériel informatique soit efficace, nous recommandons :

- que la tenue des inventaires et le contrôle de l'existant soient attribués au service de la comptabilité,
- que l'individualisation des objets soit effectuée par un étiquetage (numéro d'article),
- que les services utilisateurs communiquent immédiatement par écrit au service de la comptabilité toute sortie d'objet de l'inventaire ainsi que le motif.

6.4 Comptabilité

6.4.1 Compte No 12100 "Produits à recevoir"

La Comédie a signé un contrat de coproduction avec l'ETC. Les spectacles ont eu lieu sur l'exercice 2009/2010.

Le solde de la participation d'un montant de Fr. 3'309.90 relatif à la coproduction de spectacles a été versé par l'ETC dans l'exercice 2010/2011. Nous considérons que ce montant aurait dû être enregistré en produit à recevoir dans l'exercice 2009/2010.

6.4.2 Compte No 12310 "Rodrigue c/c"

Le solde du compte No 12310 "Rodrigue C/C" est de Fr. 20'629.91 au 30 juin 2010. Ce solde représente la valeur des billets restants, préalablement achetés à la société Rodrigue.

L'inventaire physique a été effectué le 17 juin 2010 et a recensé 11'255 billets. Il comprend 3'225 billets déjà vendus pour la saison 2010/2011.

Nous considérons que la valeur des billets vendus concernant la saison 2010/2011 ne devrait pas figurer dans la valeur du stock de billets final de l'exercice 2009/2010.

Par ailleurs, le produit relatif à la vente des billets de la saison 2010/2011 aurait dû figurer au crédit du compte "Produits reçus d'avance" et ne pas figurer dans les produits de l'exercice 2009/2010.

6.4.3 Evaluation et comptabilisation des investissements

6.4.3.1 Ecart entre les demandes d'investissement et les dépenses réelles

Un montant total de Fr. 836.63 correspondant à l'écart entre le total des demandes d'investissement et les factures réelles a été enregistré au débit des comptes No 15100 "Mobilier et machines" et No 15300 "Matériel technique".

Bien que ce montant soit de faible importance, nous considérons que cette pratique est contraire aux normes comptables en vigueur.

6.4.3.2 Comptabilisation d'objets inclus dans une demande d'investissement

Une facture d'un montant de Fr. 903.52, concernant l'acquisition d'un ordinateur a été enregistrée dans le compte No 35020 "Entretien machines bureaux" alors que cet ordinateur était inclus dans la demande d'investissement n°1 pour un montant de Fr. 621.-.

Nous considérons que cet achat aurait dû être comptabilisé à l'actif du bilan de la Comédie.

6.4.3.3 Prestations de services activées

Nous relevons qu'un montant de Fr. 3'288.66 relatif à des prestations informatiques (maintenance, installation, dépannage) a été enregistré dans le compte No 15100 "Mobilier et machines de bureau".

Nous considérons que ces dépenses n'ont pas un caractère d'investissement et devraient être enregistrées dans le compte de charges correspondant du compte d'exploitation.

6.4.3.4 Amortissement

Les aménagements pour le local de Stoessel sont amortis sur une durée de 4 ans, soit Fr. 13'750.- pour l'exercice 2009/2010.

Nous considérons que, s'agissant de travaux en rapport avec l'isolation thermique du bâtiment, la durée d'amortissement aurait dû être fixée à 10 ans, conformément au Règlement cantonal sur les taux et catégories d'amortissement (RTxCA) du 24 février 1999. Il en résulte un amortissement excédentaire de Fr. 8'250.-.

6.4.4 Salaires et charges sociales

Lors de la réconciliation entre le logiciel des salaires et la comptabilité, nous avons relevé une différence de Frs -26'852.96 pour l'exercice 2009/10.

6.4.5 TVA

6.4.5.1 Application des taux de TVA

Le théâtre de la Comédie applique les taux de la dette fiscale nette suivants :

- 5.2% pour la location de personnel,
- 6% pour les annonces publicitaires.

Nous rappelons ci-après les taux indiqués dans la brochure spéciale No 3 "Taux de la dette fiscale nette" :

- 6% pour la location de personnel,
- 5.2% pour les annonces publicitaires.

6.4.5.2 Base imposable à la TVA

Lors de l'établissement des décomptes trimestriels de TVA, nous relevons que la Comédie applique parfois les taux forfaitaires sur des prestations hors-taxes et que trois factures, enregistrées dans le compte No 62020 "Location de personnel et matériel" pour un montant total de Fr. 3'800.-, n'ont pas été déclarées à la TVA.

Nous recommandons d'appliquer systématiquement le taux de dette fiscale nette aux prestations TVA comprise lors de l'établissement des décomptes de TVA et de s'assurer que l'intégralité des prestations imposables a été déclarée.

6.4.6 Impôt à la source

Nous relevons que l'impôt à la source 2009 d'un montant de Fr. 3'876.85 a été versé à l'Administration fiscale cantonale en ce qui concerne les honoraires facturés en 2009 par la mandataire chargée de diffusion.

Compte tenu du fait que cette personne est inscrite en tant qu'indépendante dans son pays de domicile, cet impôt à la source n'aurait pas dû être versé. Par contre, s'agissant de prestations acquises auprès d'une entreprise domiciliée à l'étranger la Comédie aurait dû verser la TVA correspondante à l'Administration fédérale.

6.4.7 Réconciliation du chiffre d'affaires

La réconciliation du chiffre d'affaires annuel selon la liste éditée par le logiciel Rodrigue avec la comptabilité, a mis en évidence un écart de Fr. 16'447.-. Cet écart n'a pas pu nous être justifié.

Nous recommandons de procéder à la réconciliation annuelle des informations émanant du logiciel Rodrigue avec celles de la comptabilité afin de justifier, voire de corriger les différences constatées.

6.4.8 Stock de livres

Nous relevons que l'augmentation de stock de Fr. 2'660.- a été enregistré au crédit du compte No 71040 "Ventes de livres".

S'agissant d'une correction du montant des achats de livres vendus, nous recommandons de comptabiliser la variation de stock au crédit du compte No 35180 "Achat de livres".

6.4.9 Vérification de l'exactitude de la comptabilisation des charges

Quatre factures d'un montant total de Fr. 7'463.20 concernant la location de la photocopieuse ont été enregistrées dans le compte No 35020 "Entretien machines bureaux". Nous recommandons d'utiliser un compte de location de matériel administratif.

Deux factures d'un montant total de Fr. 10'582.-, concernant des honoraires pour la création "Lumière de Barbelo" ont été enregistrées dans le compte No 40043 "Eclairagistes".

Etant donné qu'il ne s'agit pas du versement de salaires, nous recommandons d'utiliser le compte No 42022 "Eclairage lumières".

Deux factures d'un montant total de Fr. 23'160.-, concernant des honoraires pour la création vidéo et son du spectacle "Barbelo" ont été enregistrées dans le compte No 40048 " Régisseur son ".

Etant donné qu'il ne s'agit pas du versement de salaires, nous recommandons d'utiliser le compte No 42060 "Musique bande son et vidéo".

7 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE THÉÂTRE "LE POCHE"

7.1 Système de contrôle interne

7.1.1 Processus de gestion et de contrôle de la caisse

7.1.1.1 Gestion de la caisse

Lors de notre sondage, nous avons relevé que :

- certaines pièces de caisse ne sont pas visées par la Direction,
- les tickets de caisse ne sont pas systématiquement visés par l'Administrateur ou la Direction,
- des dépenses dont le montant unitaire dépassent Fr. 2'000.- ont été payées par la caisse.

Nous recommandons :

- que les dépenses de caisse soient visées par la Direction financière avant d'être saisies en comptabilité ou avant que des remboursements à des tiers ne soient effectués,
- que les tickets de caisse soient systématiquement visés par l'Administrateur,
- que la Direction financière détermine un montant maximum en ce qui concerne les paiements en espèce.

Par ailleurs, nous avons relevé que l'ancien Administrateur avait prélevé des avances de salaire personnelles en espèces du mois d'octobre 2009 au mois de décembre 2009, lesquelles ont été remboursées. Ces avances n'ont pas fait l'objet d'une validation par la direction. Nous formulons le même constat en ce qui concerne paiement du salaire de l'Administrateur du mois de février 2010.

Nous recommandons que le paiement des salaires et des avances au personnel soit systématiquement effectué par virement bancaire.

7.1.1.2 Inventaire de caisse

Nous relevons que les inventaires de caisse sont effectués uniquement par la comptable lors de la clôture annuelle.

Afin de garantir un contrôle adéquat, nous recommandons que cet inventaire annuel soit effectué conjointement avec la Direction financière et qu'il soit matérialisé par un protocole de caisse signé.

7.1.2 Inventaire des immobilisations

Le dernier inventaire des immobilisations date du 17 octobre 2005.

Nous recommandons de procéder périodiquement à un nouvel inventaire physique des immobilisations afin que la liste d'inventaire des immobilisations soit à jour.

7.1.3 Processus de suivi des recettes de billetterie

7.1.3.1 Décompte de billetterie

Un relevé de billetterie indiquant le nombre de billets vendus est établi après chaque représentation. Les relevés de billetterie ne sont pas systématiquement signés/visés conjointement par la caissière et le responsable.

Nous considérons que la caissière atteste par son visa que le montant des recettes indiqué sur le décompte de billetterie a effectivement été encaissé. Le visa du responsable indique que le décompte est correct (suivi de la séquence des billets, conformité des espèces remise avec le montant figurant sur le décompte) et qu'il peut être comptabilisé.

7.1.3.2 Intégralité des recettes

Dans le cadre de nos travaux de vérification relatif aux recettes du spectacle "Affaires privées", nous avons constaté une différence de Fr. 1'302.- entre les décomptes de billetterie journaliers et la comptabilité.

7.2 Comptabilité

7.2.1 Compte No 2000.10 "Fournisseurs 2009/2010"

Nous relevons qu'une provision pour charges à payer d'un montant de Fr. 15'000.- a été enregistrée dans le compte No 2000.10 "Fournisseurs 2009-2010".

Nous recommandons d'enregistrer les provisions dans le compte No 23020 "Provisions pour frais à payer".

7.2.2 Provision pour litiges

Nous relevons que l'indemnité de départ, convenue le 15 juillet 2010 entre la FAD et l'ancien administrateur du Théâtre de Poche, n'a pas fait l'objet de la comptabilisation d'une provision pour charge à payer dans l'exercice 2009/2010. Nous renvoyons à la norme Swiss GAAP RPC 23, relative aux principes de comptabilisation d'un événement postérieur à la date du bilan.

8 CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, et malgré les constatations formulées dans le présent rapport, nous concluons que :

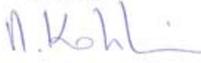
- la Fondation exerce son activité conformément au but pour lequel elle a été constituée, à la loi, à ses statuts et à son règlement interne,
- la comptabilité de l'exercice 2009/2010 et les comptes annuels sont exacts et reflètent la réalité,
- les procédures opérationnelles et administratives appliquées par la Fondation sont conformes aux dispositions légales et réglementaires,
- le système de contrôle interne garantit une sécurité suffisante dans le déroulement de ses activités, notamment la régularité de la procédure d'engagement des dépenses et du suivi budgétaire de celles-ci,
- les procédures opérationnelles et administratives sont systématiquement suivies et par voie de conséquence, que la comptabilité de la Fondation est à jour et qu'elle est correctement tenue.

André Lévrier



Directeur

Nora Kohli



Révisseuse

Marie-France Demazure



Révisseuse

Distribution :

Monsieur Pierre Maudet, Maire de la Ville de Genève, Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative, Département des finances et du logement

Monsieur Rémy Pagani, Conseiller administratif, Département des constructions et de l'aménagement

Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif, Département de la culture et du sport

Madame Esther Alder, Conseillère administrative, Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Commission des Finances

Conseil de la fondation d'art dramatique (18 exemplaires)

Monsieur Charles Pict, Directeur de l'Inspection Cantonale des Finances (3 exemplaires)

Monsieur Jean Pirrotta, Directeur, Service de surveillance des fondations,

Monsieur Jacques Moret, Directeur général de l'administration municipale

Madame Carine Bachmann Cheterian, Directrice, Département de la culture et du sport

Madame Martine Koelliker, Directrice adjointe, Département de la culture et du sport

Madame Virginie Keller, Cheffe de service, Service culturel



Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire
au Conseil de la

Fondation d'Art Dramatique de Genève

pour l'exercice 2010/2011



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de la

Fondation d'Art Dramatique de Genève, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'Art Dramatique de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011.

Ces états financiers correspondent au cumul :

- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation
- des comptes du théâtre « La Comédie de Genève »
- des comptes du théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville ».

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011 sont conformes à la loi suisse, aux obligations imposées par la LGAF, la LSGAF, aux directives étatiques du canton de Genève, aux règlements et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO ainsi qu'à la Norme d'Audit Suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un Système de Contrôle Interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de Fondation.

Nous relevons qu'une évaluation des risques ainsi que des procédures de contrôle ont été soumises au Conseil de Fondation. Un délai a par ailleurs été fixé aux théâtres pour présenter un échéancier de mise en application des mesures de contrôle. La finalisation de certaines composantes du Système de Contrôle Interne devrait vraisemblablement intervenir lors du prochain exercice.

En outre, nous attestons que le traitement des fonds non affectés est conforme à la convention de subventionnement et au règlement du fonds de réserve et recommandons d'approuver, en dépit de la remarque ci-dessus, les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Franco Luvisotto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé

Genève, le 3 novembre 2011
FL/GC/116.016/A27

Annexes : comptes annuels
(bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Fondation d'Art Dramatique
Genève

BILAN

	Etat-Major	Comédie	Poche	2010-2011	2009-2010
ACTIF					
Liquidités	2'020'643	769'295	182'747	2'972'685	1'190'736
Placements	70'000	-	-	70'000	620'000
Réalisables	3'033	47'279	75'135	125'447	154'260
Actifs transitoires	1'125	388'022	134'451	523'598	492'626
Immobilisés	30'002	411'062	53'923	494'987	440'911
Total de l'actif	2'124'803	1'615'658	446'256	4'186'717	2'898'533
PASSIF					
Créanciers divers	107'554	398'661	77'972	584'187	478'305
Passifs transitoires	1'422'871	348'928	251'890	2'023'689	745'230
C/c FAD	(930'094)	813'700	116'394	-	-
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance. Ville	92'435	-	-	92'435	-
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance. Etat	39'616	-	-	39'616	-
Exigibles	732'382	1'561'289	446'256	2'739'927	1'223'535
Donation Poche	283'677	-	-	283'677	282'960
Fonds de réserve, part attribuée à la saison suivante	70'000	-	-	70'000	420'000
Fonds Julius Baar, Pédagogie	-	54'369	-	54'369	54'369
Fonds affectés	353'677	54'369	-	408'046	757'329
Fonds de réserve statutaire	950'712	-	-	950'712	950'712
Excédent de produits (charges) de l'exercice, à attribuer	-	-	-	-	-
Subv. non dépensées	88'032	-	-	88'032	(33'043)
Fonds Non affectés	1'038'744	-	-	1'038'744	917'669
Total du passif	2'124'803	1'615'658	446'256	4'186'717	2'898'533

Fondation d'Art Dramatique
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION

	Etat-Major	Comédie	Poche	2010-2011	Budget 2010-2011	2009-2010
PRODUITS						
Subvention Ville de Genève	5'503'978	-	-	5'503'978	5'538'000	5'355'239
Subvention Etat de Genève	2'350'000	-	-	2'350'000	2'350'000	2'250'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	445'304	216'512	661'816	740'000	728'016
Autres subventions Ville de Genève	-	45'802	28'973	74'575	-	76'940
Autres subventions Etat de Genève	-	6'690	17'212	23'902	-	54'708
Autres subventions diverses	-	79'670	-	79'670	-	73'700
Subventions exploitation attribuées aux théâtres	(8'146'957)	6'267'695	1'879'262	-	-	-
Subventions	(292'979)	6'844'961	2'141'959	8'693'941	8'628'000	8'538'603
Recettes entrées	-	571'416	290'266	861'682	988'200	923'268
Tournées, vente spectacles	-	206'513	109'900	316'413	287'000	480'402
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	61'953	276'903	338'856	375'500	1'004'393
Recettes accessoires spectacles	-	69'596	45'033	114'629	40'000	110'612
Dons, sponsoring	-	257'300	30'000	287'300	251'200	295'822
Recettes diverses	-	15'126	14'928	30'054	150'000	(3'899)
Recettes directes des spectacles	-	1'181'904	767'030	1'948'934	2'071'900	2'810'598
Produits Exceptionnels	136	-	-	136	-	5'648
Utilisation fonds de réserve attribué	350'000	-	-	350'000	350'000	274'000
Total des Produits	571'157	8'026'865	2'908'989	10'993'011	11'049'900	11'628'849
CHARGES						
Frais de personnel pour spectacles	-	1'441'500	1'158'813	2'600'313	2'612'166	3'711'188
Frais de locaux non administratifs	-	672'702	230'485	903'187	966'000	981'423
Frais directs des spectacles	-	1'750'793	301'614	2'052'407	2'248'534	1'800'498
Promotion des spectacles	-	383'059	132'940	515'999	511'900	518'468
Frais directs des spectacles	-	4'248'054	1'823'852	6'071'906	6'338'600	7'011'577
Frais de personnel administratifs	95'731	2'291'335	774'440	3'161'506	3'141'600	3'003'692
Renouvellement direction des théâtres	110'024	-	-	110'024	-	319'428
Jetons de présence	91'523	-	-	91'523	71'000	40'971
Frais de locaux administratifs	4'800	36'050	19'140	59'990	63'100	59'418
Frais de lancement de saison	-	310'510	88'713	399'223	446'000	548'218
Frais techniques	-	81'313	26'297	107'610	103'500	101'937
Frais d'administration	63'495	338'598	132'930	535'023	535'100	572'461
Charges (Produits) financières nettes	(844)	5'861	3'154	8'171	(5'000)	5'302
Amortissements	15'000	150'575	29'334	194'909	150'000	174'652
Frais de fonctionnement	379'729	3'214'242	1'074'008	4'667'979	4'505'300	4'824'079
Total des charges	379'729	7'462'296	2'897'860	10'739'885	10'843'900	11'835'656
Excédent (Déficit) d'exploitation	(322'572)	564'569	11'129	253'126	206'000	(206'807)
Subvention d'investissements FAD	-	-	-	-	-	-
Dissolution subvention attribuée aux investissements	-	-	-	-	-	146'762
Utilisation donation Kull	-	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	(280'000)	(160'593)
Produits (Charges) des investissements de l'exercice	-	-	-	-	(280'000)	(13'831)
Excédent net de l'exercice avant retraitement investissements	(322'572)	564'569	11'129	253'126	(74'000)	(220'638)
Retraitement Investissements	-	-	-	-	-	13'831
Excédent (déficit) net d'exploitation	(322'572)	564'569	11'129	253'126	(74'000)	(206'807)

Fondation d'Art Dramatique
Genève

DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN

	Etat-Major	Comédie	Poche	2010-2011	2009-2010
Caisse	619	16'158	11'356	28'133	29'035
CCP c/c	-	53'901	94'727	148'628	184'149
UBS c/c	-	699'236	76'664	775'900	471'163
BCGe c/c	1'815'955	-	-	1'815'955	508'525
BCGe c/c donation Poche	204'069	-	-	204'069	(138)
Liquidités	2'020'643	769'295	182'747	2'972'685	1'190'736
BCGe, 2.875% au 07.07.2010, Fds Kull	-	-	-	-	200'000
BCGe, 2.50% au 05.07.2009, Fds Kull	-	-	-	-	-
BCGe, à 48H00	-	-	-	-	350'000
BCGe, 1.00% , Fds Kull	70'000	-	-	70'000	70'000
Placements	70'000	-	-	70'000	620'000
Débiteurs	-	38'144	42'153	80'297	131'431
Provision s/débiteurs douteux	-	-	-	-	-
Impôt anticipé	3'033	440	214	3'687	4'034
Dépôts	-	5'795	187	5'982	16'195
Avance sur salaires et frais	-	2'900	32'581	35'481	2'600
Produits reçus d'avance	-	-	-	-	-
Réalisables	3'033	47'279	75'135	125'447	154'260
Produits à recevoir	-	56'840	-	56'840	170'361
Frais payés d'avance	1'125	331'182	132'827	465'134	320'091
Inventaire bar	-	-	1'524	1'524	2'074
Garanties à recevoir	-	-	100	100	100
Actifs transitaires	1'125	388'022	134'451	523'598	492'626
Aménagements	2	220'733	41'594	262'329	114'665
Mobilier & Machines de bureau	-	38'935	3'804	42'739	53'250
Sites internet	-	11'035	-	11'035	20'599
Matériel technique	-	119'537	8'525	128'062	178'729
Véhicules	-	20'822	-	20'822	28'668
Travaux Caecilia (Comédie)	30'000	-	-	30'000	45'000
Immobilisés	30'002	411'062	53'923	494'987	440'911
Fournisseurs	-	294'276	-	294'276	257'050
Créanciers	107'554	53'109	25'077	185'740	16'548
Caisses AVS	-	-	10'160	10'160	88'611
Bâloise ass. AMPG artistes	-	-	(1'448)	(1'448)	-
Impôt à la source	-	911	3'599	4'510	3'435
Artes et Comedia	-	50'365	31'268	81'633	97'088
Caisse d'allocations familiales- maternité	-	-	1'176	1'176	10'091
FOP - LPP	-	-	8'140	8'140	5'482
Créanciers divers	107'554	398'661	77'972	584'187	478'305

Fondation d'Art Dramatique
Genève

	Etat-Major	Comédie	Poche	2010-2011	2009-2010
Recettes encaissées d'avance	-	116'981	74'440	191'421	237'051
Provision pour frais à payer	45'170	72'532	63'143	180'845	255'088
Provision pour vacances	-	159'415	75'758	235'173	252'550
Provision pour frais à payer spectacles	-	-	38'549	38'549	-
Provision pour TVA à payer	8'524	-	-	8'524	541
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	1'369'177	-	-	1'369'177	-
Passifs transitoires	1'422'871	348'928	251'890	2'023'689	745'230
Comédie c/c	(813'700)	813'700	-	-	-
Poche c/c	(116'394)	-	116'394	-	-
C/c FAD	(930'094)	813'700	116'394	-	-
Solde au 1er juillet	-	-	-	-	343'403
Attribution de l'exercice (Investissements)	-	-	-	-	160'593
Dissolution de l'exercice (amortissement annuel)	-	-	-	-	(146'762)
attribution au fonds de réserve statutaire	-	-	-	-	(357'234)
Fonds d'investissements	-	-	-	-	-
Solde au 1er juillet	282'960	-	-	282'960	279'046
Travaux hall poche	-	-	-	-	-
Intérêts financiers de l'exercice	717	-	-	717	3'914
Report Attribution à la saison 2007-2008	-	-	-	-	-
Donation Poche	283'677	-	-	283'677	282'960
Fonds Julius Baer, Pédagogie	-	54'369	-	54'369	54'369
Attribution saison 2010-2011 Comédie AB	-	-	-	-	250'000
Attribution "Passerelle" Comédie, saison 2010-2011	-	-	-	-	70'000
Attribution Poche tournée saison 2010-2011	-	-	-	-	30'000
Attribution nouvelle direction Comédie, saison 2011-2012	70'000	-	-	70'000	70'000
Fonds de réserve, part attribuée à la saison suivante	70'000	-	-	70'000	420'000
Solde au 1er juillet	950'712	-	-	950'712	950'712
Utilisation fonds de réserve statutaire	-	-	-	-	-
Fonds de réserve statutaire	950'712	-	-	950'712	950'712
Excédent de produits (charges) de l'exercice	(322'572)	564'569	11'129	253'126	(206'807)
Excédent de produits (charges) de l'exercice	(322'572)	564'569	11'129	253'126	(206'807)

Fondation d'Art Dramatique
Genève

DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE

AU 30 JUIN				2010-2011 CHF	2009-2010 CHF
Prestations accordées par la Ville de Genève (loi sur la gestion administrative de l'Etat de l'Etat de Genève du 07.10.93)					
	m2	Comédie	Poche	TOTAL	TOTAL
VILLE DE GENEVE					
Théâtre de la Comédie					
Salle de spectacle et locaux administration Bd. des Philosophes 5 Loyer et chauffage	2'356	393'252	-	393'252	390'872
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge Loyer et chauffage				0	0
Dépôt décors à Chatelaine Avenue de Chatelaine 43, bâtiment H Selon contrat du 16.12.99	480	51'692	-	51'692	51'380
<i>Hangar à Meyrin Rue Adrien Stoessel 26</i>				<i>Payé par théâtre</i>	<i>Payé par théâtre</i>
<i>Salle Cæcilia Rue Schaub</i>				<i>Payé par théâtre</i>	<i>Payé par théâtre</i>
Atelier de construction du Lignon 'prestations non facturées estimées, selon le Dpt. des affaires culturelles de la ville de Genève à 3 fois les montants facturés effectivement aux théâtres				0	0
Local Rue Chandieu 6-8 dépôt	68.00			0	0
Exonération de taxe pour affichages		360	-	360	7'225
Théâtre de Poche					
Salle de spectacle et locaux administration Rue du Cheval Blanc 7/Rue de la Boulangerie 4 Chauffage	445.00	-	129'176	129'176	128'394
			0	0	0
Local, selon contrat 12.01.95 Ch. de la Muraille 9-11	242.00	-	34'794	34'794	34'584
Local de répétition, selon contrat du 07.05.92 Chemin des Pontets 33	450.00	-	49'918	49'918	49'618
Atelier de construction du Lignon 'prestations non facturées estimées, selon le Dpt. des affaires culturelles de la ville de Genève à 3 fois les montants facturés effectivement aux théâtres			<i>Estimation abandonnée dès le 01.07.2010</i>	0	64'463
Colonnes Morris : Administration		-	2'128	2'128	1'064
Prêts matériel		-	496	496	415
Colonnes Morris : Spectacles		-		0	0
ETAT DE GENEVE				<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
TOTAUX	445'304	216'512		661'816	728'016

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exploitation	2010-2011	2009-2010
Excédent des produits d'exploitation	253'126	(206'807)
Amortissements	194'909	174'652
Attribution intérêts Donation Poche	718	3914
Attribution à la provision pour renouvellement direction des théâtres	0	0
Utilisation de la provision pour renouvellement direction des théâtres	0	0
Utilisation du fonds d'investissement	0	0
CASH FLOW	448'753	(28'241)
(Augmentation) Diminution des actifs circulants	(2'159)	(134'174)
Augmentation (Diminution) des créanciers divers	1'384'340	(175'953)
Augmentation (Diminution) des fonds affectés	(350'000)	(219'631)
	1'032'181	(529'758)
Flux provenant de l'exploitation	1'480'934	(557'999)
Investissements de l'exercice	(248'985)	(160'593)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES	1'231'949	(718'595)
Liquidités au début d'exercice	1'810'736	2'529'331
Liquidités en fin d'exercice	(3'042'685)	(1'810'736)
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	(1'231'949)	718'595

Positif = source de fonds
(Négatif) = emploi de fonds

Fondation d'Art Dramatique
Genève

ANNEXE

1 Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

2 Liste des membres

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres.

Au 30 juin 2011, le conseil de fondation est composé des membres suivants:

Bernard Paillard	Président
Georges Queloz	Vice-président
Thomas Boyer	Secrétaire
Vincent Babel	Membre
Joëlle Comé	Membre
Stéphane Dubois-dit Bonclaude	Membre
Françoise Dupraz	Membre
Virginie Keller Lopez	Membre
Claudia Grassi	Membre
Patrice Mugny	Membre
Solil Pardo	Membre
Jean-François Rohrbasser	Membre
Marie-Pierre Theubet	Membre
Sophie Tochon	Membre
Daniel Wolf	Membre

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

3 Responsable de la tenue de la comptabilité

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité. BIF Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Corrairie 26, Genève, tient la comptabilité de l'Etat-Major et établit les comptes combinés.

4 Organe de révision

L'organe de révision est la fiduciaire Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA à Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2009-2010.

Fondation d'Art Dramatique
Genève

5 Liste des Indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation

Les jetons de présence versés aux membres du conseil, du bureau et des commissions durant la saison 2010-2011 ont été les suivants:

	2010-2011	2009-2010
Bernard Paillard	28'700	43'850
Georges Queloz	12'275	22'800
Françoise Dupraz	5'950	14'550
Thomas Boyer	9'500	18'600
Vincent Babel	3'750	13'500
Joëlle Corné	-	-
Stéphane Dubois-dit Bonclaud	-	-
Claudia Grassi	2'500	-
Sami Kanaan	300	-
Virginie Keller Lopez	3'700	5'900
Pierre Losio	-	5'000
Patrice Mugny	-	400
Solì Pardo	2'550	2'850
Pierre Skrebers	3'100	-
Jean-François Rohrbasser	6'300	18'275
Marie Pierre Theubet	4'300	-
Sophie Tochon	6'050	5'000
Salvatore Vitanza	-	2'500
Daniel Wolf	8'300	16'900
	<hr/>	<hr/>
	97'275	170'125
Commission Poche	(10'700)	(24'275)
Renouvellement direction Comédie	-	(53'850)
Bureau / Conseil / HS Affaire Poche	-	(43'573)
Bureau / Conseil / HS Comédie	-	(10'893)
	<hr/>	<hr/>
	86'575	37'534

Les jetons de présence dus aux fonctionnaires sont versés aux autorités de tutelle.

6 Théâtres gérés

La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre Le Pocho.

7 Convention de subventionnement 2009-2012

En date du 26 juin 2008 une convention de subventionnement a été signée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève.

Cette convention prévoit notamment le versement, par la Ville de Genève, d'un montant annuel de CHF 5'250'000 en 2009 et 2010 et de CHF 5'500'000 en 2011 et 2012. Par lettre du 9 mars 2010, la Ville de Genève a indexé le montant 2010, de CHF 163'000, dont CHF 81'500 ont été comptabilisés sur la saison 2009 - 2010 et CHF 81'500 sur la saison 2010-2011.

L'Etat de Genève s'est engagé à verser CHF 2'250'000 pour les années 2009 et 2010 et CHF 2'450'000 en 2011 et 2012.

Il est rappelé que ces montants dépendent du vote annuel du Conseil municipal et du Grand conseil, ainsi que d'événements exceptionnels.

Fondation d'Art Dramatique
Genève

8 Principes comptables

8.1 RPC

Les RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes) ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'établissement des états financiers 2008-2009. Pour des raisons économiques, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

La directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques, établie par le Conseil d'Etat du canton de Genève le 28 janvier 2009, a été appliquée dès l'exercice 2008-2009.

La FAD a affilié le personnel artistique à la fondation de prévoyance Artes & Comœdia d'une part, et le personnel administratif à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) d'autre part. Ces fondations sont organisées selon le système de la primauté des cotisations, l'employeur ne dispose pas d'une réserve de contributions futures, et la situation de couverture des caisses n'était pas connue au 30 juin 2011.

8.2 Donation Poche

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.

8.3 Fonds de réserve statutaire

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève. En principe, les 2/3 sont destinés à couvrir tout déficit éventuel, et le solde à l'amélioration des spectacles des théâtres gérés par la FAD. Dès le 30 juin 2009, le fonds de réserve statutaire sera alimenté, à chaque échéance de la convention de subventionnement, uniquement par la part de subventions non dépensées (article 20). Au 30 juin 2011, il s'élève à CHF 950'712, destinés à couvrir d'une part un renouvellement d'administrateur du Poche à hauteur de CHF 150'000, d'autre part un renouvellement de la direction Comédie à hauteur de CHF 50'000, et enfin les immobilisations pour un total de CHF 494'987. Son maximum est plafonné à 18% des subventions reçues soit au pour la saison 10/11 CHF 1'405'170.

8.4 Coproductions

Depuis l'exercice 2007-2008, seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans les comptes de recettes et dépenses de la FAD.

8.5 Subventions en nature

Les subventions en nature accordées par la Ville de Genève, principalement la mise à disposition de locaux, sont comptabilisées en recettes et la charge correspondante est comptabilisée sous frais de locaux (spectacles et administratifs). Le détail de ces subventions figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation. La Ville de Genève ne comptabilisant aucune gratuité en rapport avec l'Atelier de construction Lignon, il est renoncé à comptabiliser toute prestation en nature y relative à compter du 1er juillet 2010.

Fondation d'Art Dramatique
Genève

9 Exonération fiscale cantonale et fédérale

Par sa lettre du 30 mai 2011, l'administration fiscale cantonale confirme que, s'agissant d'une fondation d'intérêt communal public, la FAD est exonérée de l'impôt conformément à l'article 9 al. 1 lettre c) de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) du 23 septembre 1994. En conséquent, toute modification des statuts doit être portée à la connaissance de l'AFC.

10 Leasing	2010-2011	2009-2010
Etat-major	Néant	Néant
Comédie	Néant	Néant
Poche		
- centrale téléphonique		1'577

11 Analyse des risques

Dans ses séances du 4 et du 15 juillet 2011, la FAD a examiné la cartographie des risques et a fixé un échéancier à chaque théâtre afin que le système de contrôle interne soit en adéquation avec l'activité.

12 Autres informations

Le détail des autres informations requis par les directives DIP figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

13 Tableau de variation du fonds de réserve statutaire

Le fonds de réserve statutaire n'a subi aucune variation en 2010/2011, voir point 8.3 ci-dessus.

14 Traitement des bénéfices et des pertes (article 20 de la convention de subventionnement)

SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER - VILLE-		SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER - ETAT-		SUBVENTIONS NON DEPENSEES
60%				40%
70%		30%		

Boni saison 2008 / 2009

Solde au 30.06.10	173'764	72'981	31'278	69'505
----------------------	---------	--------	--------	--------

Boni saison 2009 / 2010

EM	(325'255)			
Comédie	203'969			
Poche	(85'521)			
	(208'807)	(86'859)	(37'225)	(82'723)

Solde au
01.07.10

	(13'878)	(5'947)	(13'218)
--	----------	---------	----------

Boni saison 2010 / 2011

EM	(322'572)			
Comédie	564'569			
Poche	11'129			
	253'126	106'313	45'563	101'250

Solde au
30.06.11

	220'080	92'435	39'616	88'032
--	---------	--------	--------	--------

Fondation d'Art Dramatique
Genève

15 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont présentées à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements. Les amortissements annuels sont linéaires, calculés sur la valeur d'acquisition selon les taux présentés ci-dessous, basés sur la période d'utilisation estimée.

Les taux d'amortissements suivants ont été retenus:

Aménagements	12.5%
Mobilier et machines de bureau	25%
Site Internet	25%
Matériel technique	25%
Véhicules	25%
Travaux Caecilia	10%

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	30.06.2010	Acquisitions 10/11	Amortissements 10/11	30.06.2011
	2			2
Etat-Major	52'420	211'026	42'713	220'733
Comédie	62'245	-	20'651	41'594
Poche				
AMENAGEMENTS	114'667	211'026	63'364	262'329
Etat-Major	45'520	11'574	18'159	38'935
Comédie	7'728	-	3'924	3'804
Poche				
MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU	53'248	11'574	22'083	42'739
Etat-Major				
Comédie	20'599	-	9'564	11'035
Poche	-	-	-	-
SITE INTERNET	20'599	-	9'564	11'035
Etat-Major	165'445	26'385	72'293	119'537
Comédie	13'284	-	4'759	8'525
Poche				
MATERIEL TECHNIQUE	178'729	26'385	77'052	128'062
Etat-Major	28'668	-	7'846	20'822
Comédie				
Poche				
VEHICULES	28'668	-	7'846	20'822
Etat-Major	45'000	-	15'000	30'000
Comédie				
Poche				
TRAVAUX CAECILIA	45'000	-	15'000	30'000
total	440'911	248'985	194'909	494'987

RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2010-2011

<i>1. Message du président.....</i>	<i>p. 2</i>
<i>2. Conseil de Fondation.....</i>	<i>p. 2</i>
<i>3. Gestion de la Fondation.....</i>	<i>p. 3</i>
<i>4. Quelques chiffres.....</i>	<i>p. 7</i>
<i>5. Rappel succinct de l'activité des théâtres.....</i>	<i>p. 9</i>

Genève, le 3 novembre 2011

1. Préambule du Président

C'est la dernière fois qu'il me revient de dresser un bref bilan relatif aux changements marquants de la vie de la Fondation, en l'occurrence ceux intervenus en 2010-2011.

Je saisis cette occasion pour marquer ma reconnaissance à Mme Sagace pour son efficacité et son dévouement, coutumiers, dont elle a fait montre pour la préparation de ce document, ainsi que de tant d'autres. Un grand merci à toi, Tiziana !

Le 29 septembre 2010, le Conseil d'Etat a désigné Mme Claudia Grassi et M. Stéphane Dubois-dit-Bonclaude pour remplacer Mmes Chantal Andenmatten et Brigitte Mantilleri, démissionnaires.

Suite au départ à la retraite de M. Jean-François Rohrbasser, membre du Conseil et représentant de la Ville de Genève de juillet 2000 à mars 2011, le Conseil administratif a désigné le 25 mars 2011 M. Pierre Skrebers pour lui succéder.

Le 1^{er} juin 2011 M. Sami Kanaan, conseiller administratif, remplace M. Patrice Mugny, magistrat sortant.

2. Conseil de Fondation

Membres de la FAD

M. Bernard PAILLARD (AdGI), président

M. Georges QUELOZ (L), vice-président

M. Thomas BOYER (R), secrétaire

M. Sami KANAAN, conseiller administratif

M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, représentant du Canton de Genève

M. Daniel WOLF, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), membre du Bureau

M. Vincent BABEL, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS)

Mme Joëlle COME, représentante du Canton de Genève

Mme Françoise DUPRAZ (S)

Mme Claudia GRASSI, représentante du Canton de Genève

Mme Virginie KELLER, représentante de la Ville de Genève

M^e Soli PARDO (UDC)

M. Pierre SKREBERS, représentant de la Ville de Genève

Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve)

Mme Sophie TOCHON (PDC)

3. Gestion de la Fondation

Du 31 août 2010 au 15 juillet 2011, le Conseil s'est réuni à 16 reprises, soit avec la même fréquence que l'année précédente, représentant 47h40 contre 56h50 l'année précédente, lesquelles ont engendré 114 pages de procès-verbaux. Pour sa part, le Bureau a tenu 26 séances, soit 6 de plus que l'année précédente, représentant 50h10 contre 44h40 et 134 pages de procès-verbaux.

Plusieurs raisons ont conduit au maintien du nombre des séances du Conseil et à l'augmentation de celles du Bureau. La Fondation a notamment :

- traité de nouvelles tensions survenues au sein de la direction du théâtre Le Poche. Celles-ci ont amené, au grand regret de la FAD, Mme Isabelle Collet à quitter ses fonctions le 30 juin ;
- négocié le règlement du personnel administratif et technique fixe de la Comédie ;
- suivi les activités du Poche pour la mise en place des recommandations contenues dans le rapport d'audit de la société Duchosal révision - Finances et Fiscalité SA, mandatée pour déterminer les manquements dans la gestion du théâtre ;
- rencontré régulièrement M. Hervé Loichemol afin de se tenir informée et de soutenir l'avancement de sa première saison à la direction de la Comédie ;
- procédé à la nomination d'une nouvelle direction administrative et financière au théâtre Le Poche.

A) Politique générale de la Fondation :

- Le 8 février 2011 le président, le vice-président et le conseiller financier ont été auditionnés par la commission des finances de la Ville de Genève au sujet des événements survenus au théâtre Le Poche en novembre 2009.
- Le 29 mars 2011 le Conseil a adopté un règlement pour le Fonds Kull (donation exclusivement destinée Poche).
- Le 20 juin 2011 le Conseil a adopté les modifications du Règlement intérieur de la FAD, devenues nécessaires suite à l'entrée en vigueur en 2009 de son nouveau Statut.
- Sur recommandation de l'organe de révision, le Conseil a réexaminé la grille d'évaluation des risques qu'il avait adoptée le 21 septembre 2009 afin de la conformer à l'article 663b, al. 12 du CO. En date du 15 juillet 2011, il a adopté une résolution demandant d'une part aux directions des théâtres de prendre des mesures complémentaires de contrôle tendant à réduire les risques, notamment de coefficient évaluée à 9 et plus, et d'autre part de présenter, d'ici au mois de décembre, un échéancier de leur mise en application. Il a également demandé aux directions des théâtres d'harmoniser leurs plans comptables dès la saison 2012-2013.
- Le Conseil du 15 juillet 2011 a pris acte du fait que le président a été interviewé par un journaliste de la « Tribune de Genève », lequel l'a informé de la création d'une société du nom de « Anne Bisang Production », financée par le Ville et l'Etat, pour un montant initial de 200'000 francs. La Fondation n'a pas été associée à ce projet. Pour sa part, elle a attribué à M. Bisang, à l'occasion de sa dernière saison, un montant de 250'000 francs destiné à réaliser un spectacle supplémentaire.

- Point sur les recommandations de la Société Duchosal Révision Fiscalité SA :
Mme Isabelle Collet a réalisé la plupart des améliorations préconisées par la Société précitée et mis en place de nouveaux processus de travail. Le rapport d'audit demeurant confidentiel, il n'est pas possible ici d'apporter des précisions supplémentaires.
Il est à noter que Mme Collet est parvenue à combler l'important retard administratif accumulé à la suite des problèmes survenus au Poche dès novembre 2010. Elle a en outre amélioré et complété la présentation des comptes intermédiaires, tout en menant à bien l'ensemble des tâches ordinaires incombant à ses responsabilités.
- Préparation de saison de M. Loichemol.
Le Conseil et le Bureau ont rencontré M. Loichemol à de nombreuses reprises. Celles-ci furent l'occasion, pour le futur directeur général, de faire part des réorganisations administratives qu'il envisageait et d'évoquer divers projets pour la saison prochaine, tels :
 - o l'ouverture d'une « petite salle », laquelle devra permettre de produire ou d'accueillir des « petites formes » et d'y perfectionner de nouveaux artistes. Elle constituera notamment un espace de travail privilégié pour les membres d'un collectif, composé de trois jeunes comédiens et metteurs en scène ;
 - o la mise sur pied de spectacles itinérants ;
 - o une formule baptisée « les lundis de la Comédie », consacrée à des soirées de lectures, de conférences, de concerts, de débats ou encore à la diffusion de films ;
 - o l'organisation d'événements à caractère festif, dédiés au centenaire du théâtre en 2013 ;

B) Finances

Le Conseil a examiné :

- le plan d'investissement quadriennal pour 2012-2013/2013-14/2014-2015/2015-2016,
- le 31 janvier 2011 : les enveloppes budgétaires du budget de la saison 2011-2012,
- le 18 avril 2011 : les budgets détaillés des 3 entités, et pris connaissance des programmes de saison,
- les 22 et 29 novembre 2010 : les comptes de la saison 2009-2010,
- Financement de l'ouvrage de Mme Anne Bisang « L'obsession du printemps »

Le Conseil du 22.11.2010 a appris que Mme Bisang avait fait éditer un livre concernant sa direction à la Comédie et que son financement avait été assuré en utilisant une partie de la donation de 75'000 francs, destinée à des projets pédagogiques, de la Fondation Ferrier Lullin, intervenue à l'occasion de son bicentenaire (fondation aujourd'hui dissoute et renommée « Fondation Julius Baer »).

Le Conseil du 29.11.2010, après examen des documents remis par la direction de la Comédie, a découvert qu'une réserve avait été constituée grâce au Fonds Julius Baer, ce qui est contraire aux termes de la convention de subventionnement passées entre les autorités et la FAD. Le Conseil a donc demandé à la direction de la Comédie d'imputer les dépenses liées à cette publication au budget de fonctionnement du théâtre et conséquemment, de modifier les comptes de la saison 2009-2010 afin qu'elles y soient portées en charges.

C'est ainsi qu'au 30 juin 2010, un montant de CHF 54'369.21 apparaissait au passif de la Comédie dans une rubrique nouvelle, intitulée : « Fonds Julius Baer ».

- Le 21 mars 2011, le Conseil a adopté un « Règlement d'utilisation du Fonds Julius Baer ».
- Le placement du fonds Kull (dont le total se montait, le 30.06.2011, à 283'677.43 francs), ont dégagé des intérêts de 717.40 francs. En outre, la rémunération des placements de trésorerie à 48h s'est élevée à 843.58 francs.
- En raison de la situation financière, le Poche n'a pas utilisé l'enveloppe d'investissement de 30'000 francs.
- Le total des investissements réalisés par le théâtre de la Comédie s'est élevé à 248'895.89 francs (sur un budget de 250'000 francs).
- En mars 2011, le Conseil a pris acte du fait que la Comédie a reçu un don de 35'000 francs de la part d'un mécène qui souhaite rester anonyme.

C) Personnel

- Le Conseil du 7 décembre 2010, sur la base du bilan présenté par Mme Courvoisier, a renouvelé le contrat de la directrice artistique jusqu'en 2015.
- En mars 2011, suite à une réorganisation administrative effectuées par M. Loichemol, et à sa demande, le Conseil a procédé au licenciement d'une collaboratrice du théâtre de la Comédie.
- Le 21 mars 2011, le Conseil a reçu Mme Bisang afin qu'elle présente son bilan d'activité de 12 années passées à la direction du théâtre de la Comédie.
- Remplacement de la direction administrative et financière du théâtre Le Poche :
 - o Le Conseil du 2 mai 2011 a nommé un groupe de travail chargé de lui présenter un ou des candidats susceptible(s) de lui permettre de pourvoir au poste de directrice administratif-ve et financier-ère du Poche. Celui-ci était composé de : Mmes Françoise Dupraz, Sophie Tochon, MM. Bernard Paillard, Georges Queloz, Thomas Boyer et Vincent Babel. Il a mandaté M. Philippe Aegerter pour se joindre à ses travaux. Mme Françoise Courvoisier a participé, en tout ou partie, à l'ensemble des séances.
 - o Entre mai et juin 2011, le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises. Il a examiné 31 dossiers et procédé à l'audition de 7 candidats.
 - o C'est le 4 juillet 2011 que le Conseil a entendu les 2 candidats retenus par le groupe de travail et nommé M. Laurent Mirza au poste de directeur administratif et financier du Poche. Son entrée en fonction a eu lieu le 12 septembre.
- Le 20 juin 2011, le Conseil a adopté un nouveau « Règlement du personnel administratif et technique fixe de la Comédie ».

Après consultation de la direction du théâtre Le Poche, cette dernière a demandé à ne pas être associée à l'élaboration du règlement et a proposé qu'ensuite, une déclinaison de certains articles puisse être effectuée afin de les adapter au personnel du Poche.

D) *Immobilier*

- Buvette du théâtre de la Comédie : la gérance en sera reprise par MM. Zacharie et Teixeira dès septembre 2011.
- Nouvelle Comédie : Le Conseil d'Etat a désigné 2 représentants au sein du groupe de travail opérationnel : Mme Cléa Redalié, conseillère culturelle au service cantonal de la culture et M. Georges Albert, secrétaire adjoint (DCTI). Il est à préciser que cette participation ne préjuge toutefois pas de la future implication financière de l'Etat au projet.

Le 15 juin 2011, le président et M. Babel se sont rendus à une séance du groupe faitier, à laquelle participaient également des architectes de la Ville, du projet Nouvelle Comédie, ainsi que d'autres représentants du département des constructions et de la culture. Une estimation chiffrée de la phase d'avant-projet a été présentée par les architectes lauréats. Le projet a été quelque peu modifié suite à des réunions de travail avec les services de la ville et les futurs utilisateurs des lieux. Les estimations, pour l'instant confidentielles, seront, quoiqu'il en soit, encore modifiées.

En raison de plusieurs recours, le début des travaux de construction est reporté d'un an (fin de la construction prévue en 2016).

MM. Laurent et Castanier, qui participent au groupe de travail opérationnel (GTO), ont fait remarquer que le temps à consacrer à ce dossier augmentera dès la saison prochaine. M. Castanier y a voué cette année 10% de son temps de travail.

Constatant que la deuxième étape du processus demandera vraisemblablement d'avantage d'investissement, M. Laurent relève que lui-même et M. Castanier ont demandé de limiter leur engagement dans les séances plénières, ou de donner à la Comédie des moyens supplémentaires. En effet, le lancement de la saison de M. Loichemol nécessitera une disponibilité importante, notamment de la part de M. Castanier, ce pourquoi il est prioritairement engagé. Le président a signalé cet état de fait à Mmes Charollais et Koelliker, lesquelles ont déclaré qu'elles seront particulièrement attentives à la situation.

- Suite à l'effondrement du plafond de la salle d'exposition de la Comédie survenu le 4 mai 2011, des travaux de rénovation ont été réalisés durant l'été.
- Les aménagements de sécurité au théâtre de la Comédie ont été reportés à l'été 2012.

4. Quelques chiffres

État-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixées, et ce dans le cadre des orientations définies par les autorités subventionnantes (Ville/Etat).

Cette année, son attention a été, plus que jamais, portée tout particulièrement sur la maîtrise des coûts de son fonctionnement.

Information

La FAD a pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, de contrôle, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décision. Autant qu'il soit possible de l'évaluer, ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la Fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires dans des délais satisfaisants.

Evolution du nombre de séances du Conseil et du Bureau

	Bureau	Conseil
Saison 2007-2008	10	8
Saison 2008-2009	10	6
Saison 2009-2010	20	16
Saison 2010-2011	25	16

Collaborateurs de l'État-major

M. Triboulet, conseiller financier de la fondation, a participé à 7 séances du Conseil et à 8 du Bureau.

Depuis mars 2010, c'est la fiduciaire Duchosal qui effectue la vérification de notre comptabilité.

M. Franco Luvisotto, expert-comptable diplômé, ainsi que son équipe de révision ont consacré 10 jours dans les locaux du théâtre de la Comédie, 6 jours dans ceux du Poche et 1 jour pour l'état-major, ainsi que 3 jours pour la finalisation du dossier, afin de nous rendre son rapport le 3 novembre 2011.

Le salaire de Mme Sagace, assistante administrative à 80%, est régulièrement adapté au coût de la vie.

Les mêmes mécanismes salariaux sont appliqués pour la personne en charge du nettoyage du bureau de la Fondation

Quelques indicateurs dans le cadre du développement durable

- Les déchets produits sont triés : on peut les évaluer à environ 400 litres de papier, et quelques détritrus divers.
- Transport : 2 cartes de bus à 50 francs
- Equipement utilisé :
 - Imprimante Hewlett-Packard (couleur) : 1 cartouche couleur et 1 noir et blanc envoyées au recyclage chez le fabricant.
 - PC Asus
 - Fax Canon

Le coût des appareils comprend la taxe éco de recyclage.

	Comptes saison 2006-2007	Comptes saison 2007-2008	Comptes saison 2008-2009	Comptes saison 2009-2010	Budget saison 2010-2011	Comptes saison 2010-2011	Différence
<i>Administration</i>							
Fournitures de Bureau	12'485.00	9'202.70	10'163.06	10'557.51	18'000	14'659.94	-3'340.06
Frais de personnel (y compris charges sociales)	94'551.00	86'813.64	93'876.90	100'718.00	94'600	95'731.11	1'131.11
Frais de locaux	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800	4'800.00	-
Divers et imprévus			1'483.10	1'986.35	2'600	1'037.99	-1'562.01
<i>Sous-total</i>	111'836.00	100'816.34	110'323.06	118'061.86	120'000.00	116'229.04	-3'770.96
<i>Autres</i>							
Honoraires fiduciaire	26'102.00	29'052.00	25'798.40	34'596.00	10'000.00	10'930.00	930.00
Honoraires révision	7'532.00	7'532.00	8'585.10	21'585.00	27'000.00	30'111.60	3'111.60
Honoraires étude/transition	1'849.00			19'181.00	-	-	-
Jetons de présence et indemnité présidence	52'200.00	39'100.00	28'900.00	37'534.00	65'000.00	86'575.00	21'575.00
Charges sociales s/jetons	4'671.00	148.75	-1'875.20	3'437.03	6'000.00	4'947.62	-1'052.38
Frais de réception	2'963.00	3'507.15	3'236.40	3'208.70	4'000.00	6'755.30	2'755.30
Frais de banque	647.00				-	-	-
Amortissement	1'570.00				-	-	-
<i>Sous-total</i>	97'534.00	79'339.90	64'644.70	119'541.73	112'000	139'319.52	27'319.52
Totaux	209'370.00	180'156.24	174'967.76	237'603.59	232'000	255'548.56	23'548.56

5. Rappel succinct de l'activité des théâtres

Théâtre de la Comédie de Genève – Centre dramatique.

Avec 9 spectacles et 11 événements hors abonnement (3 projections, 6 brunch et 5 concerts à la carte) le théâtre de la Comédie a accueilli 29'195 spectateurs (soit 1'081 de moins que la saison précédente).

Ses comptes font apparaître un montant total de recettes (abonnements et billetterie) de 571'416 francs (548'543 francs en 2009/10) (sans les subventions du Département de la culture et du Département de l'instruction publique) et un boni global de 564'569 francs (203'969 en 2009/10).

Le Poche Genève, Théâtre en Vieille-Ville

Avec 7 spectacles et 14 événements (lectures spectacles musicaux, etc), le théâtre Le Poche a accueilli 13'981 spectateurs (soit 6'912 de moins que la saison précédente)¹.

Ses comptes font apparaître un montant total de recettes (billetterie et abonnements) de 251'668 francs (374'725 francs en 2009/10) (sans les subventions du Département de la culture et du Département de l'instruction publique) et un boni global de 11'000 francs (-85'521 francs en 2009/10).

¹ En 2010-2011, Le Poche (dont la subvention est inférieure à celle de 2009-2010) présente 134 représentations contre 158 en 2009-2010, soit 24 représentations de moins. D'autre part, le spectacle "hors les murs" se joue à La Parfumerie plutôt qu'à Pitoëff (jauge de 100 places contre jauge de 240).

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
CONTRÔLE FINANCIER

No. 07 / 2012



**RAPPORT D'EXAMEN DES COMPTES ANNUELS
DE LA FONDATION D'ART DRAMATIQUE**

Exercice 2010/2011

Genève, le 7 mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1 INTRODUCTION.....	3
2 DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA FONDATION.....	3
3 OBJECTIFS DE L'EXAMEN.....	4
4 TRAVAUX EFFECTUÉS.....	4
5 CONSTATATION.....	5
6 CONCLUSION.....	6

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 6 al. 2 des statuts de la Fondation d'Art Dramatique, nous avons effectué un examen complémentaire au mandat de l'organe de révision de la Fondation. Notre vérification a eu pour but d'obtenir une assurance supplémentaire quant à l'utilisation conforme de la subvention versée par la Ville et l'Etat de Genève ainsi qu'à l'exactitude et la régularité des comptes annuels présentés par la Fondation.

Les comptes annuels et la comptabilité de l'exercice 2010/2011 ont servi de base à nos vérifications. Le résultat de nos travaux fait l'objet du présent rapport qui est destiné :

- au Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- à la Commission des finances du Conseil municipal,
- au Conseil de Fondation,
- à l'Inspection cantonale des finances,
- au Conseil d'Etat du Canton de Genève

Contrairement à nos trois rapports précédents, nos travaux relatifs à l'exercice 2010/2011 n'ont pas porté d'une part sur la tenue de la comptabilité (vérification des écritures comptables) et d'autre-part sur les risques et le système de contrôle interne de la Fondation. Par ailleurs, seuls les articles de la convention tripartite (Ville, Etat et FAD) période 2009 à 2012 ayant une influence directe sur le contenu ou la forme des comptes annuels ont été pris en compte dans le cadre de nos travaux.

2 DESCRIPTIF SUCCINCT DE LA FONDATION

La Fondation d'art dramatique est une fondation de droit public régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son but est libellé comme suit *"Assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique. Le Conseil administratif de la Ville de Genève peut confier à la Fondation d'autres missions et activités, occasionnelles ou permanentes, dans le domaine du spectacle. La Fondation poursuit des fins artistiques et culturelles. Elle respecte et garantit la liberté artistique. Elle vise à faciliter l'accès du plus large public à des spectacles de qualité"*.

Le Conseil de fondation est l'organe supérieur de la Fondation. Les compétences des membres du Conseil de fondation ont fait l'objet d'une définition dans son règlement.

Conformément à l'article 21 des statuts de la Fondation, les comptes de l'exercice 2010/2011 ont été révisés par la fiduciaire Duchosal Révision et Fiscalité S.A de Genève. Dans son rapport daté du 3 novembre 2011, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes sans réserve. Il contient toutefois une remarque tempérant l'existence d'un système de contrôle interne au sens de la Norme d'Audit Suisse No 890.

L'excédent de l'exercice 2010/2011 s'élève à Fr. 253'126.-, le déficit de l'exercice 2009/2010 s'élevait à Fr. 206'807.-.

3 OBJECTIFS DE L'EXAMEN

S'assurer que :

- la Fondation exerce son activité, conformément au but pour lequel elle a été constituée, à la loi, à ses statuts et à son règlement interne
- les comptes de l'exercice 2010/2011 présentés sont établis conformément :
 - aux Directives transversales de l'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques"
 - aux normes RPC (notamment RPC 21)
 - aux statuts de la Fondation
 - au règlement du Fonds de réserve de la FAD
 - à la Convention tripartite (Ville, Etat et FAD) période 2009 à 2012
- les subventions monétaires, versées par l'Etat et la Ville de Genève, figurent effectivement dans les comptes de la Fondation et que leur montant est conforme à celui prévu à l'article 16 "Engagements financiers des collectivités publiques" de la convention tripartite
- les subventions en nature, comptabilisées dans les comptes de la Ville de Genève, figurent effectivement dans les comptes de la Fondation et que leur montant est conforme à celui prévu à l'article 17 "Subventions en nature" de la convention tripartite
- le budget de l'exercice 2010/2011 a été respecté

4 TRAVAUX EFFECTUÉS

- Lecture approfondie des états financiers 2010/2011 et du rapport d'activité du Président de la fondation en vue d'apprécier l'activité de la Fondation en regard du but pour lequel elle a été constituée, de la loi, de ses statuts et de son règlement interne.
- Vérification de la conformité de la présentation des comptes annuels de l'exercice 2010/2011 (y compris l'annexe aux états financiers) par rapport aux normes, directives, règlement et convention applicables à la Fondation.
- Vérification de l'existence et de l'exactitude des subventions monétaires et en nature des collectivités publiques publiées dans les comptes annuels.
- Confrontation du compte d'exploitation de l'exercice avec le budget voté et le compte d'exploitation de l'exercice précédent. Analyse des éventuels écarts significatifs.

5 CONSTATATION

D'après les comptes annuels, la clé de répartition des subventions non dépensées devant être remboursées à l'Etat et à la Ville de Genève à l'échéance est respectivement de 30% et 70%. Nous relevons que cette clé de répartition ne correspond pas exactement à la proportion des versements respectifs cumulés (28.15% et 71.85% pour les 3 premiers exercices).

Nous recommandons que la clé de répartition soit calculée précisément pour l'exercice 2011/2012, exercice au cours duquel intervient l'échéance de la convention tripartite.

6 CONCLUSION

A l'issue de nos travaux et malgré la constatation formulée au paragraphe 5, nous considérons que :

- la Fondation exerce son activité conformément au but pour lequel elle a été constituée, à la loi, à ses statuts et à son règlement interne
- les comptes annuels de l'exercice 2010/2011 ont été établis conformément :
 - aux Directives transversales de l'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques".
 - aux normes RPC (notamment RPC 21)
 - aux statuts de la Fondation
 - au règlement du Fonds de réserve de la FAD
 - à la Convention tripartite (Ville, Etat et FAD) période 2009 à 2012
- les subventions monétaires, versées par l'Etat et la Ville de Genève, figurent effectivement dans les comptes de la Fondation et que leur montant est conforme à celui prévu à l'article 16 "Engagements financiers des collectivités publiques" de la convention tripartite
- les subventions en nature, comptabilisées dans les comptes de la Ville de Genève, figurent effectivement dans les comptes de la Fondation et leur montant est conforme à celui prévu à l'article 17 "Subventions en nature" de la convention tripartite
- le budget de l'exercice 2010/2011 a été respecté

Compte tenu de ce qui précède, le Contrôle financier considère que les comptes annuels 2010/2011 de la Fondation d'Art Dramatique peuvent être approuvés par les autorités concernées à l'article 6 al. 2 des Statuts de la fondation.

André Lévrier



Directeur

Distribution :

Conseil administratif de la Ville de Genève

Commission des Finances du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Conseil de la fondation d'art dramatique (18 exemplaires)

Monsieur Charles Pict, Directeur de l'Inspection Cantonale des Finances
(3 exemplaires)

Monsieur Jacques Moret, Directeur général de l'administration municipale

Madame Carine Bachmann Cheterian, Directrice, Département de la culture et du sport

Madame Martine Koelliker, Directrice adjointe, Département de la culture et du sport

Madame Virginie Keller, Cheffe de service, Service culturel